

LA MÉTÉO

(32^e jour de l'année)
 Nuageux: -10 à -2 C
 Lever du soleil: 06h57
 Couchor du soleil: 16h10
 Demain: variable.
 Détail: page B-7

JEUNES BUVEURS

Ne pas mettre les bars du centre-ville dans le même panier

A 2



DEAUVILLE

Emond: un différend, pas une guerre avec le maire Marcoux

A 5

THETFORD MINES

La pénurie de radiologistes de plus en plus criante

A 8

INDEX

Arts: page D-6
 Carrières et professions: page C-10
 Décès: page C-9
 De tout et de tous: page B-7
 Économie: page C-1
 Petites annonces: page C-3
 Santé: page B-3
 Sports: page D-1
 Vivre: page B-4

Affaire du télévangéliste Lacroix

Deux témoins sont accusés de parjure

■ QUÉBEC (PC) — Deux des trois témoins importants dans l'affaire de moeurs impliquant le télévangéliste Pierre Lacroix ont été accusés de parjure hier par le juge Mark Dubé, de la Cour du Québec.



Le télévangéliste Pierre Lacroix

Au terme d'un long interrogatoire, dont on ne peut révéler le contenu en raison d'une ordonnance de non-publication, le juge les a déclarés témoins défavorables. Le droit permet cette décision lorsque des témoins se contredisent dans leurs témoignages.

Pierre Lacroix pleurait de soulagement lorsqu'il a quitté la salle d'audience. "Je suis heureux. Est-ce que je peux vous dire que j'ai beaucoup prié?", a-t-il dit, les yeux inondés de larmes.

Un de ses avocats, Me Carol St-Cyr, a indiqué qu'il est vraisemblable de croire que la défense demandera la levée d'un certain nombre d'accusations, à la lumière de ce qui s'est passé hier.

M. Lacroix fait face à sept accusations: six de grossière indécence et une de tentative de sodomie. Ces accusations impliquent trois mineurs.

Après l'étape de la pré-enquête, au cours de laquelle les témoins ont fait des déclarations sous serment, on en était hier à l'enquête préliminaire.

D'entrée de jeu, le juge a émis de nouveau une ordonnance de non-publication. Deux policiers sont venus témoigner.

Puis, lorsque le troisième témoin a été appelé, le juge a accepté une demande d'huis-clos de la défense et de la Couronne. Ceci dans le but de protéger le droit de M. Lacroix à un procès juste et équitable.

Le public a donc dû quitter la salle. Le juge a quand même permis aux journalistes de rester et de prendre des notes.

Trois témoins ont été appelés à la barre. Les deux derniers, interrogés et contre-interrogés par la Couronne, ont été déclarés témoins défavorables.

Le juge a bien spécifié témoins défavorables plutôt que témoins hostiles. En vertu du droit, le fait de déclarer quelqu'un témoin hostile empêche le juge de se référer à son témoignage, tandis que l'autre appellation permet cette procédure.

L'enquête se terminera vraisemblablement aujourd'hui.

la tribune

Les députés reviendraient aux Communes le 12 décembre pour adopter le traité de libre-échange

Le Québec ne vote plus pour des "bonbons"

— Mulroney

■ BAIE-COMEAU (PC) — La réponse positive des Québécois à l'appel lancé par le premier ministre Brian Mulroney n'est pas intéressée.

Selon M. Mulroney, qui donnait hier dans sa ville natale la première conférence de presse de son second mandat, les Québécois ne votent plus pour recevoir "des bonbons électoraux", ils ont évolué et prennent maintenant en considération des questions beaucoup plus profondes pour leur avenir à moyen et long termes.

"Pensez-vous, a-t-il dit, que les Québécois pensent vraiment que l'enjeu de cette grande élection nationale était la possibilité d'obtenir en retour une agence spatiale dans la région de Montréal?"

"Je pense, a-t-il poursuivi, que les Québécois envisagent des questions plus profondes et plus vitales pour leur avenir. L'accord du lac Meech, par exemple, le rôle du Québec dans la Confédération, le traité de libre-échange, l'avenir du Québec au cours des prochaines décennies, l'avenir de leurs enfants, la normalisation des relations avec la France, le Sommet de la francophonie, TV5, tout ce qui se dégage des relations fédérales-provinciales, sont des sujets beaucoup plus importants que ce que l'ex-ministre libéral Jean Chrétien appelait des bonbons."

M. Mulroney a ajouté, après avoir pris connaissance de l'appui historique accordé à sa formation par les Québécois, que ces derniers trouvaient inacceptables les politiques de confrontation et préféraient de beaucoup la prospérité qui découle d'une attitude plus positive et constructive du gouvernement fédéral à l'égard du Québec.

Ceci dit, cependant, le premier ministre n'a pas écarté la possibilité d'en donner encore au Québec à la suite de cet appui massif qu'il y a reçu. "A travers cela, a-t-il dit, il y a des gestes qu'un gouvernement peut poser de temps à autre en faveur d'une province."

Aucun obstacle

Après avoir reçu l'appui de 43 pour cent des électeurs canadiens (contre 32 pour cent pour les libéraux et 18 pour cent en faveur du NPD) et fait élire 170 députés, Brian Mulroney ne voit plus d'obstacle à son traité de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Aussi a-t-il déclaré hier qu'il faisait confiance au chef libéral



(Laserphoto PCI)

Le premier ministre Mulroney était souriant, hier, en se rendant donner une première conférence de presse au premier jour de son deuxième mandat.

John Turner dont la charge à fond de train contre le traité avait donné à la campagne une teneur référendaire.

"Si je me souviens bien, le chef de l'Opposition a déjà dit au mois d'août dernier, lorsqu'il a annoncé son intention de faire

bloquer le projet de loi par la Sénat, que son parti accepterait la décision du peuple."

Dans une déclaration qu'il a lue avant de répondre aux questions des journalistes, le premier ministre a été très précis sur son

analyse de l'appui qu'il a reçu de l'électorat.

"Hier (lundi), a-t-il dit, les Canadiens ont affirmé leur confiance dans notre gouvernement, mais surtout en leur pays et sur sa place dans le monde. Aujourd'hui (hier), nous entreprenons notre second mandat et demain nous poursuivons notre travail. "Le peuple canadien nous a donné un mandat clair pour aller de l'avant avec le traité de libre-échange. Nous avons l'intention de le faire. Le peuple a décidé et, selon notre tradition parlementaire, nous allons rappeler le Parlement dans les plus brefs délais. Nous espérons que le projet de loi sur l'accord pourra obtenir la sanction royale avant la fin de l'année afin qu'il entre en vigueur le 1^{er} janvier 1989."

Pour le premier ministre, il ne fait aucun doute que le peuple canadien a décidé d'appuyer le libre-échange et la libéralisation des échanges commerciaux du Canada dans le monde.

"Cela, a-t-il précisé, arrive à un moment très opportun puisque les pays du GATT se réuniront à Montréal dans trois semaines pour procéder à un examen crucial des progrès réalisés dans les négociations de l'Uruguay Round."

En attendant que le Parlement soit rappelé, probablement le 12 décembre, le premier ministre a l'intention de réunir son cabinet et de demander aux ministres qui ont été réélus de prendre charge des six ministères dont les titulaires ont été battus.

Le prochain Parlement devra aussi, selon M. Mulroney, aller de l'avant avec le projet de loi sur les garderies et des mesures pour protéger l'environnement.

"Nous allons aussi travailler, a indiqué le premier ministre, à la ratification de l'accord du lac Meech qui reflète la réalité constitutionnelle du Canada."

□ Libre-échange: Turner et Broadbent rendent les armes

B 1

• Autres textes on A 3, A 4, A 8 et C 9

Celanese donne 1,000 \$ à chacun de ses employés

par Richard JEAN DRUMMONDVILLE — Peu importe qui a gagné, qui a perdu, dans le comté ou sur le plan national au scrutin du 21 novembre, cette journée restera à tout jamais marquée dans l'esprit de tous les employés de Celanese Canada.

Les quelque 500 employés de Drummondville, comme leurs consœurs et confrères des deux autres usines canadiennes, pourront faire leur magasinage des Fêtes avec un peu plus d'aisance cette année. La direction générale de la compagnie vient en effet de leur faire cadeau d'un montant net de 1,000 \$ en témoignage de leurs efforts des dernières années qui lui ont permis d'accomplir un réel progrès vers son objectif de faire de Celanese Canada une entreprise plus solide et plus rentable.

Accompagnait le chèque, une lettre du président Paul H. Williams, qui explique que les raisons de ce progrès sont nombreuses et comprennent, entre autres, la stratégie au plan des finances et de l'exploitation, le processus de qualité, une demande plus forte des produits ainsi que les programmes de décentralisation et de rationalisation.

"Notre réussite au plan financier, qui découle de notre stratégie d'exploitation, nous a permis de bonifier notre programme d'a-

vantages sociaux et d'accroître les investissements destinés à améliorer la position concurrentielle de nos usines. Les perspectives d'avenir sont encourageantes et notre société est en bonne position pour faire face aux défis qui pourront se présenter", écrit M. Williams.

En l'absence du directeur de l'usine, M. Martial Lemay, retenu à l'extérieur pour la journée, le responsable aux communications, M. Alain Côté, a émis ce bref commentaire: "Quand on sait que nous sommes environ 500 employés à Drummondville, cela représente une somme de 500,000 \$ qui sera injectée dans l'économie locale. C'est un bon montant, n'est-ce pas?"

Invité à livrer ses impressions sur ce cadeau qui aurait pu avoir l'air de suggérer un vote pour le libre-échange en ce jour d'élection, le président du syndicat des employés de Celanese, Richard Rathé, a rétorqué qu'il ne voyait là aucune mauvaise intention de la part la compagnie.

"Je prends cela comme un signe d'appréciation d'une compagnie qui fait de l'argent par les temps qui courent et qui tient à en faire bénéficier ses travailleurs et travailleuses. C'est une autre preuve que les relations s'améliorent entre patrons et employés chez Celanese", a-t-il d'abord déclaré.

pour le 1^{er} janvier 1989, allait entrer en vigueur. Peut-être en mai 1989 seulement, a-t-il laissé entendre.

La prestation d'aide sociale sera maintenue à son taux actuel si le prestataire jugé apte au travail demande de participer à un programme d'employabilité. Elle augmentera de 33 \$ s'il participe effectivement à un tel programme. Elle sera réduite de 67 \$ par mois pour un bénéficiaire ayant refusé toute participation aux programmes.

Dans le cas d'une personne apte au travail qui refuse un emploi convenable ou quitte un emploi qu'elle a obtenu, il y aura réduction automatique de sa prestation de 100 \$ par mois pendant 12 mois. Il y aura une réduction

additionnelle de 100 \$ en cas de refus d'un deuxième emploi.

La deuxième mesure concerne la contribution parentale de 100 \$ que les parents d'un assisté social seront tenus de lui verser pendant trois ans.

Le calcul de cette contribution sera modifiée de façon à tenir compte, comme dans le régime de bourses aux étudiants, des revenus réels des parents, a annoncé M. Bourbeau.

Le ministre envisage également des mesures d'assouplissement pour permettre à un assisté social en rupture totale avec ses parents devoir son dossier traité plus rapidement et même de poursuivre ses parents devant les tribunaux pour manquements à leurs obligations alimentaires.

Logement

Dans le controversé dossier du logement, M. Bourbeau n'a pas cédé dans son intention de réduire de 85 \$ par mois la prestation d'assistés sociaux qui partagent leur logement pour améliorer leur sort.

Mais il a annoncé que le gouvernement assumera les trois-quarts du montant du dépassement lorsque le coût du loyer dépasse les seuils reconnus. Ces seuils varient de 307 \$ à 337 \$ par mois selon la taille de la famille. Cette allocation pourra toucher quelque 6,000 bénéficiaires, a-t-il dit, et sera d'un maximum de 52 \$ par mois.

Enfin, M. Bourbeau a annoncé la mise en place de programmes

spéciaux qui subventionneront les employeurs susceptibles d'offrir des emplois aux assistés sociaux.

Réagissant de façon préliminaire à l'annonce du ministre, la porte-parole de l'Opposition, la députée péquiste de Maisonnette Louise Harel, a affirmé que le gouvernement utilisait le mot réforme pour désigner en réalité des coupures à l'aide sociale.

La députée soupçonne que les mesures de créations d'emploi ne débouchent que sur un bassin de main-d'oeuvre à bon marché au détriment du respect des lois du travail.

Mme Harel réagira plus longuement aujourd'hui, en compagnie du chef du Parti québécois Jacques Parizeau.

Bourbeau reporte la réforme de l'aide sociale

■ QUÉBEC (PC) — Le ministre de la Main-d'oeuvre André Bourbeau a annoncé quatre modifications hier à la réforme de l'aide sociale mais a remis à plus tard la mise en vigueur de la réforme, à une date non déterminée.

Les modifications annoncées touchent la contribution alimentaire parentale, la question du logement, une réduction des prestations pour un bénéficiaire qui refuse un travail et la mise en place d'un système de subventions pour les employeurs qui embauchent des assistés sociaux.

M. Bourbeau a par ailleurs révélé qu'il ne savait pas quand la réforme, prévue originellement



Le ministre André Bourbeau

15 ANS ENSEMBLE. ca se fête! Carrefour DE L'ESTRIE

Propriétaires d'établissements licenciés et admission des adolescents

Tous les bars ne sont pas contrevenants

par Pierre SAINT-JACQUES
SHERBROOKE — "Que la Sûreté du Québec veuille assainir la situation dans le centre-ville de Sherbrooke, sortir les adolescents des établissements licenciés, nous sommes d'accord avec ça à 100 pour cent. Moi, personnellement, je tiens une discothèque de jeunes où il n'y a ni drogue ni alcool. Je suis là en permanence et il y a des règles strictes à suivre pour la tenue des clients", de lancer Marc Fabi, propriétaire de la disco Le Taxi et co-propriétaire du bar Le Contact.

"Des solutions, il y en a peut-être! Ce serait de fermer les endroits à problèmes. Si le panier à salade passait deux fois par semaine dans le secteur, les effets ne tarderaient pas à se faire sentir", de renchérir Mike Bourgault, propriétaire du Graffiti.

"Et il ne faudrait pas mettre tous les bars dans le même panier, qu'ils soient situés sur la rue Wellington Sud ne veut pas dire qu'ils portent tous le dénominateur commun de mal tenus", d'ajouter Christian Fournier, également du Graffiti.

"En fait, c'est la minorité qui

apporte les problèmes aux autres" d'insister Yves Léger, du bar Le Contact.

La Tribune a rencontré, hier, des propriétaires de bars et de discos de la rue Wellington Sud, à Sherbrooke.

Un article paru dans la page une de La Tribune, le jeudi 17 novembre, les a chatouillés un brin par certains propos qui y étaient tenus, ou encore piqués au vif sur certains aspects du problème voulant qu'un nombre important d'adolescents fréquentent les bars de la Wellington Sud et s'adonnent à une surconsommation

d'alcool suscitée par des promotions d'alcool à rabais.

Pour ces raisons, l'Escouade régionale des moeurs de la Sûreté du Québec de l'Estrie se propose de porter un grand coup dans le centre-ville bientôt.

Réflexion

Après avoir mûrement analysé la situation, les propriétaires ont livré le fruit de leur réflexion.

"Vous savez, de reprendre Marc Fabi, les jeunes dans les endroits licenciés, ce n'est pas payant. On leur demande les cartes à la porte, on les vérifie et on n'a pas avantage à les laisser entrer. C'est vrai qu'il y a des jeunes dans ces endroits et ce que la SQ se propose de faire, c'aurait dû être fait depuis longtemps."

Là où les propriétaires ne sont pas d'accord, c'est au sujet des promotions spéciales: "Même si cela peut paraître invitant sur le côté budget, c'est faux de prétendre que les promotions d'alcool à rabais visent les jeunes. Des promotions du genre, il y en a partout et pas seulement sur la Wellington Sud. Il y a des endroits où il n'y a pas de promotion et où les jeunes peuvent entrer facilement; des endroits où la clientèle est plus âgée et où il y a des promotions. Quand il y a des jeunes dans un endroit licencié, c'est parce qu'on les laisse entrer. Se faire mettre dans le même bateau parce qu'il y a des promotions spéciales, des mélanges explosifs comme on dit, c'est poussé un peu fort. De toute façon, les promotions du genre sont légales alors si on n'en veut pas, que la loi y mette un terme" de souligner Marc Fabi.

Deux points

A propos de la fréquentation des établissements licenciés par des mineurs, les propriétaires ont précisé deux points: l'art du maquillage que possèdent les jeunes qui peuvent se vieillir de quelques années et l'utilisation de nombreuses cartes d'identité.

"S'il y avait une carte étudiante uniforme au lieu de cartes souvent émises par les comités d'étudiants dans les écoles, et si cette carte était émise par les auto-

rités ou mieux, la police, cela rendrait service à tous les propriétaires de bars. Une carte qui serait aussi difficile à falsifier qu'un passeport."

Ils ont également eu un mot pour les autorités municipales et la SIDAC dont ils sont membres et à laquelle ils paient une cotisation substantielle. "Il faudrait

sentir de leur côté un appui, une volonté d'assainir le milieu, les parcs de stationnement, les atterrissements, d'améliorer l'éclairage, bref de garder le secteur propre. Cette volonté, on ne peut pas dire que nous la sentons."

Les propriétaires de bars rencontrés hier ont réitéré leur souhait et surtout leur volonté pour

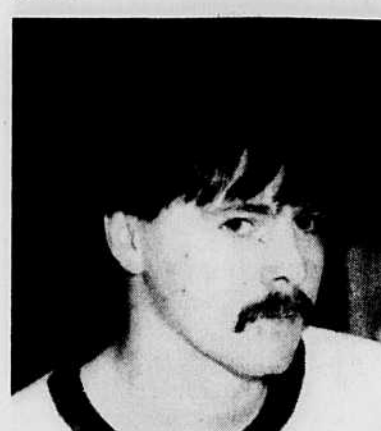
changer l'image de la rue Wellington Sud, de la débarrasser de cette étiquette de "rue de la peur". "Et si tous les bons propriétaires, ceux qui ont à cœur de tenir un endroit propre et sain se tiennent, les autres disparaîtront. Et les autres, c'est la minorité" de conclure Mike Bourgault.



Marc Fabi



Mike Bourgault



Yves Léger

Les survivants de l'écrasement d'avion se portent beaucoup mieux

SHERBROOKE (psj) — À Valcourt, plus précisément au sein de l'entreprise Bombardier, on peut enfin respirer pour les trois membres, on pourrait dire les trois rescapés du ciel, blessés dans l'écrasement d'un bimoteur, dimanche soir, à Brompton Gore.

"Nous avons reçu des bonnes nouvelles!" d'annoncer M. André Bombardier à La Tribune qui s'informait de l'état de santé de leurs trois hommes qui oeuvrent au sein de la toute nouvelle Division des produits marins chez Bombardier, à Valcourt.

M. Louis Morin, âgé de 31 ans, a quitté l'hôpital comme on l'a souligné dans l'édition d'hier. Il a été légèrement brûlé aux mains et il reprendrait le boulot d'ici deux ou trois jours.

M. Jean Simon, ingénieur au sein de la Division des produits

marins, se remet au CHUS d'une fracture du bassin et de fractures aux côtes. La convalescence sera plus longue mais il pourrait vraisemblablement quitter l'hôpital d'ici une quinzaine.

Et celui qui inquiétait tout le monde depuis le terrible accident, M. Pierre Hamelin, âgé de 44 ans, gravement brûlé dans l'écrasement, a repris conscience hier.

Il repose au Centre des grands brûlés de l'Hôtel-Dieu de Montréal. "Ses fonctions vitales ont repris le dessus. Tout augure très bien. Et nous sommes tous heureux et soulagés d'avoir eu ces bonnes nouvelles" de souligner M. Bombardier.

Les trois hommes de Bombardier revenaient d'un séjour dans le sud des Etats-Unis pour promouvoir les produits marins, notamment le Sea-Doo et établir des contacts.

Sherbrooke, situé à East-Angus, dimanche soir, le Cessna Twin 425 a repris le vol à destination de Valcourt. Il y avait le pilote, le co-pilote et les trois passagers.

Dix minutes après le départ de l'aéroport et un mille tout au plus à vol d'oiseau de Valcourt, l'appareil faucha des arbres et s'écrasa.

Le temps était mauvais. Entre la pluie forte et le verglas. Le plafond de nuages bas. Et les vents violents.

Les enquêteurs de Transports Canada tout comme les spécialistes du Bureau canadien de la sécurité aérienne poursuivent leur travail de recherches sur les circonstances et les causes entourant l'écrasement du bimoteur, propriété d'Air Saint-Hubert.

La Sûreté du Québec de l'Estrie attend, elle aussi, les conclusions de ces spécialistes avant de mettre un point final à son enquête.

Chez Bombardier, on a également hâte de tout savoir.

Rappelons que le co-pilote, Jacques Laberge, âgé de 25 ans, de St-Hyacinthe a péri dans l'écrasement. Seul un miracle explique la survie du pilote, Denis Beauchesne, âgé de 24 ans, et de ses trois passagers.

Bingo *la tribune*
717-217

UN SEUL MARATHON — CARTE ORANGE

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui:
 Lundi, le 21 novembre 1988:
O-70

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui:
 Mardi, le 22 novembre 1988:
N-43

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui:
 Mercredi, le 23 novembre 1988:
i-25

Les gagnants doivent appeler à **564-5470**

Bingo *la tribune*
733-217

UN SEUL MARATHON — CARTE JAUNE

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
 Lundi, le 21 novembre 1988:
N-34, B-11, G-57, i-19, N-37, O-61

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
 Mardi, le 22 novembre 1988:
G-54, B-4, N-40, O-65, O-73, N-33

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
 Mercredi, le 23 novembre 1988:
G-46, N-38, G-52, G-60, B-6, i-28

Les gagnants doivent appeler à: **564-5470**

Bingo *la tribune*
727-223

ATTENTION

UN SEUL GAGNANT de **727\$**

PRENEZ VOTRE CARTE DANS LE TÉLÉ-TRIBUNE DU 26 NOVEMBRE 1988

CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE
REPAS-CAUSERIE

Mardi, 29 novembre 1988 à 12h00
 au Club social de Sherbrooke, 688, rue Prospect

Le conférencier invité est **NORMAND ROY**
 Président Informatrix 2000 inc.

Sujet traité:
Sherbrooke, centre national du traitement des données fiscales.

Chambre de commerce de Sherbrooke

Prière de réserver avant 17h00, vendredi le 25 novembre 1988.

821-4122
 Bienvenue à tous!

25\$/membre
 30\$/non-membre

RÈGLEMENT:

- Le "BINGO 727-223" consiste en un seul marathon joué sur la carte BLEUE (La Tribune No. 1). La carte sera distribuée dans le Télé-Tribune du 26 novembre 1988.
- Les gagnants se partageront la somme de 950\$ à la suite d'un marathon joué à La Tribune. Le partage se fera comme suit: le gagnant 727\$ et les autres participants se diviseront 223\$.
- Si un participant(e) ne peut prendre part au marathon joué à La Tribune, une personne sera nommée d'office pour jouer en son nom.
- La publication des numéros de ce marathon commencera le samedi de la distribution de la carte.
- La Tribune ne peut garantir que chaque lecteur recevra une carte. Il est très difficile d'exercer un contrôle parfait dans ce domaine.
- Lorsque nous publions plus d'un numéro, un même jour, le premier numéro a priorité quand il s'agit de déterminer un gagnant.
- Quand votre carte est remplie (il s'agit d'un marathon), appelez immédiatement à La Tribune (564-5470) et demandez le responsable du MARATHON pour la vérification de vos numéros. Les appels doivent entrer entre 9:00 heures a.m. et 4:30 heures p.m. du lundi au vendredi inclusivement. Pour vous qualifier, vous devez appeler AVANT MIDI (12h00) le lendemain de la publication du numéro qui vous a permis de compléter votre carte. Pour les numéros publiés les vendredi et samedi, vous avez jusqu'au LUNDI MIDI pour vous qualifier. Il est évident que le participant qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du vendredi sera déclaré gagnant avant celui qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du samedi ou du lundi.
- La décision de la direction de La Tribune concernant les gagnants sera finale et ces personnes devront répondre à une question d'habileté.
- La Tribune ne sera en aucun cas, responsable pour plus de 950\$ en argent même si la cause est due à une erreur typographique ou autres.
- La Tribune a payé les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.
- Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses.
- Les employés réguliers de La Tribune et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer au concours.

Mauvais temps

Après une halte à l'aéroport de

Faits divers

En fugue depuis une douzaine de jours

En fugue depuis une douzaine de jours, un adolescent de 14 ans de Sherbrooke fait l'objet de recherches de la part de la Police municipale de Sherbrooke.

A la demande de la famille et des policiers, La Tribune publie la photo et la description de Sébastien Savard, un adolescent de race noire, qui mesure 1,55 m, qui pèse 46 kilos et qui s'exprime en français.

Au moment de sa disparition, il était vêtu d'un survêtement de couleur bleue, d'un manteau gris-bleu et d'une tuque noire. Il était chaussé d'espadrilles grises et noires.

Il a profité d'une séance de magasinage avec la personne qui l'accompagnait pour prendre la fuite, le 11 novembre, vers 20h00, dans le secteur King Ouest et Don Bosco.

Tout information sur les allées et venues de l'adolescent peut être communiquée au quartier général de la rue Marquette, à 821-5544 ou 821-5555.



Sébastien Savard

King wellington
 RÉDIGÉ EN COLLABORATION

carner

Jacques Boucher a trouvé le tour de se faire remarquer de façon très spectaculaire lors de son passage dans un bureau de scrutin. Pour ne pas en dire plus, il a utilisé la méthode des quatre fers en l'air...

Michel Lortie est prêt à tout pour jouer sa partie de hockey hebdomadaire. Il peut même aller jusqu'à marcher cinq kilomètres dans les pires intempéries...

André Lemieux est fier de lui. Il a réussi à abattre une branche lors de sa plus récente expédition à la chasse à la perdrix...

Richard "Joe" Durand n'aurait jamais cru qu'un chevreuil pourrait l'admirer d'aussi près. Et notre ami est resté aussi figé, et un peu plus, il oubliait de faire feu...

Yves Desrochers a vu à récol-

ter tôt hier matin les sommes d'argent qu'il a remportées à la suite de paris pour une certaine journée du 21 novembre...

Claude Richard ne demande pas mieux que de rendre service à tous ses voisins depuis qu'il a fait l'acquisition d'un souffleur à neige. Il a hâte de mettre son nouveau "jouet" à rude épreuve...

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. A Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

UNE Lueur d'ESPOIR...

SECOURS/AMITIÉ

Poste d'écoute: 564-2323
 Sans frais d'appel: Woodton

LAC-MÉGANTIC RICHMOND ASBESTOS
 composez 0 et demandez Zenith 5-3060
 À TOUTE HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT

La Quotidienne
970-9086

A peine réélu, le ministre Charest se remet au boulot

par Stéphane LAVALLÉE
SHERBROOKE — Après 51 jours de campagne, une victoire éclatante qui lui accorde vraisemblablement une des plus importantes majorités au pays — plus de 22,000 votes d'avance —, l'ex et nouveau député de Sherbrooke, Jean Charest, ne s'est pas offert la grasse matinée, hier.

Après s'être couché vers 2 heures du matin la veille, il reprenait le collier très tôt afin de participer à une émission télévisée. Ensuite, ce fut le flot d'entrevues. A l'heure où les Québécois et les Canadiens s'éveillaient et se faisaient rappeler la victoire conservatrice, le jeune ministre de Sherbrooke participait à quatre émissions de radio.

En milieu d'après-midi, après deux lignes ouvertes d'une heure chacune, il avait accordé au moins une dizaine d'interviews. C'est en rapportant son dîner — une frite-sauce et du Coke — que Jean Charest est entré dans son bureau de député, rue King ouest, où son personnel avait déjà recommencé à régler d'innombrables problèmes de la vie quotidienne.

Sur le bureau du ministre d'Etat à la Jeunesse, à la Condition physique et au Sport amateur, des télégrammes de félicitations. Sur un bureau à l'entrée, un bouquet de roses et une plante verte accompagnés aussi de félicitations.

Hier, au bureau du président du scrutin dans Sherbrooke, les résultats indiquaient une écrasante avance de 22,205 voix au conservateur Charest sur son plus proche opposant, le libéral Dennis Wood (34,682 votes contre 12,477), ce qui lui permet de tripler sa majorité de 1984. Le recomptage officiel aura lieu demain.

Plus que jamais

L'ampleur du succès personnel de Jean Charest le réjouit évidemment, en même temps que cela l'oblige plus que jamais "à respecter chaque jour la confiance des électeurs". Un poids énorme sur les épaules? "Ca ne m'intimide pas, com-



L'organisation conservatrice dans Sherbrooke s'est habilement servie de panneaux électoraux pour remercier les électeurs du comté qui ont accordé un second mandat à Jean Charest. Une victoire éclatante, par plus de 22,000 voix.

mente-t-il, en autant que les attentes soient raisonnables."

Malgré toute l'attention que lui portent les médias, Jean Charest ne se laisse pas impressionner. "On ne se fait pas d'illusions là-dessus. Si on reçoit les compliments un jour, on aura certainement l'inverse plus tard." Il se souvient sans doute la fameuse disqualification de l'athlète Ben Johnson aux Olympiques de Séoul, un événement qui l'a placé à l'avant-plan de la scène politique canadienne, voire internationale.

Dossier de la Lowney

Charest ne s'assoit pas non plus sur sa victoire. Malgré l'avalanche de questions des journalistes, le député conservateur a aussi trouvé le temps de réunir son personnel, hier matin, pour dresser une liste de priorités.

"Il y a un dossier en particulier qui retient notre attention, explique-t-il, c'est d'attirer un investissement pour remplacer la Lowney."

Dans ce dossier, le député

fonde des espoirs à deux niveaux. Il espère d'une part que le comité d'aide à la main-d'oeuvre, qui s'est déjà réuni une première fois au début du mois, obtienne le même succès qui a permis de reclasser 85 pour cent des employés mis à pied à la suite de la fermeture de l'usine Kayser. Ensuite, Jean Charest rappelle qu'il a déjà offert l'aide fédérale à une entreprise manufacturière qui pourrait s'installer dans les vastes locaux qui seront désertés l'automne prochain par la compagnie Hershey, propriétaire de la chocolaterie Lowney.

Flora, une amie

Comme toujours en politique, la victoire est assombrie par quelques défaites tout aussi éclatantes, ici et là au pays. Six ministres conservateurs ont été renvoyés chez eux par l'électorat. "Les défaites sont toutes difficiles, mais celle de Flora MacDonald l'est notamment, commente Jean Charest. Flora était là depuis longtemps, c'est une amie, elle connaît très bien les Cantons de l'Est, c'était

pour moi une alliée autour de la table. Je ne serais pas surpris qu'elle soit appelée à jouer un autre rôle."

La victoire la plus réjouissante, à part la sienne évidemment? "Yvon Côté (dans Richmond-Wolfe), c'est très bon pour les Cantons de l'Est. Ce sera une victoire importante pour le premier ministre; je lui avais promis un siège supplémentaire dans la région, c'est celui-là."

En fait, dans la grande région, seul Jean Lapierre, député libéral de Shefford, aura résisté à la nouvelle vague bleue.

Avec la défaite du ministre de l'Environnement, Tom McMillan, la petite machine à rumeurs est repartie; Jean Charest sera-t-il le prochain responsable de ce ministère important? "On fait des projections et ça me flatte, mais je dirai encore que mon rôle le plus important, c'est celui de député de Sherbrooke. A 30 ans, j'occupe déjà deux ministères en même temps, avec des mandats importants. Cela ne me déplaît pas de rester où je suis."

Le candidat libéral Réal Patry sera de retour... mais pas forcément à la SDIS

SHERBROOKE (FG) — Le maire Jean Paul Pelletier s'en est tenu à des commentaires réservés, hier, concernant le retour au bercail du commissaire industriel Réal Patry, qui a tenté sans succès de déloger le ministre Marcel Masse du comté fédéral de Frontenac.

En raison de son travail de responsable du développement des industries en place à la Société de développement industriel de Sherbrooke (SDIS), et des liens qu'il doit entretenir avec les représentants des gouvernements tant fédéral que provincial, l'engagement politique de M. Patry en a chatouillé plus d'un.

Et comment sera perçu son retour à un poste où il est inévitablement amené à avoir des échanges avec le gouvernement conservateur, lui dont il a tenté de battre un des éléments les plus puissants? Le maire Pelletier reconnaît que le sujet est délicat et que toute la question donne lieu à certains tiraillements.

"Théoriquement, en raison des lois, nous devons reprendre un employé qui a pris un congé sans solde pour se présenter à une élection. Donc, la Ville devra le reprendre à son service", a dit le maire, omettant volontairement de nommer la SDIS et faisant valoir que M. Patry est d'abord un employé municipal.

Se pourrait-il alors que celui-ci se retrouve dans un autre service municipal pour éviter la controverse que ne manquerait pas de susciter son retour en permanence à la SDIS? Le maire ne répond pas directement. "Le sujet doit être analysé plus en profondeur", exprime-t-il.

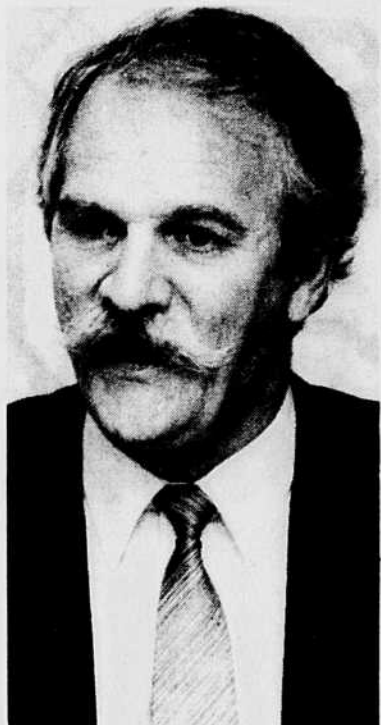
Jean Paul Pelletier ne cache pas cependant pas un certain agacement qu'il a ressenti à la lecture des déclarations de Réal Patry parues hier dans La Tribune. "Quand il dit qu'il prend son expérience pour un début de carrière politique et qu'il entend se représenter pour être un jour député, c'est là un aveu assez évident qu'il est devenu un politicien... D'une certaine façon, cela nous facilite les choses

quant aux gestes que nous devons poser. Mais je ne sais pas si cela fera plaisir à M. Patry", a conclu le maire.

Résultats satisfaisants

Invité par ailleurs à commenter les résultats du scrutin dans Sherbrooke, le maire Pelletier s'est dit satisfait de voir le traité de libre-échange ainsi ratifié par la population et estime que le député Jean Charest a obtenu "le jugement qu'il mérite des électeurs". Mais M. Pelletier a aussitôt rajouté que son adversaire Dennis Wood offrait également une alternative de choix. "Les électeurs ont eu la chance d'avoir devant eux deux grands Sherbrookoïses pour défendre leurs intérêts. L'un et l'autre faisaient deux très excellents candidats", a-t-il dit.

Et quant à la rumeur d'une candidature de Dennis Wood contre lui à l'élection municipale de 1990, Jean Paul Pelletier n'y croit pas. "Je pense que M. Wood lui-même a nié", devait-il observer.



Le maire Jean Paul Pelletier

La FTQ se console: la cote de popularité du NPD est à la hausse dans Sherbrooke

SHERBROOKE (GF) — La nouvelle déconfiture du Nouveau parti démocratique (NPD) en terre québécoise laisse toutefois paraître une amélioration de la cote de popularité du parti de M. Broadbent.

C'est avec ce brin d'optimisme que le permanent du Conseil des travailleurs et travailleuses de l'Estrie (FTQ), M. Réjean Leblanc, au lendemain des élections, analyse la performance du parti politique qui jouissait de l'entier appui de sa centrale syndicale.

Amélioration au Québec et amélioration dans Sherbrooke, de noter M. Leblanc, où, pourtant, le parti investit peu, en temps et en argent.

"Il faut se rappeler que M. Poirier (candidat NPD) a fait campagne seul, sans moyen, sans appui, sans aide ou presque... C'est donc un peu compréhensible le résultat du vote. Lorsqu'on compare avec les machines des conservateurs et des libéraux. Dans Sherbrooke, Charest avait plus de cinq cents personnes autour de lui... Et tout l'argent que ça implique. Il

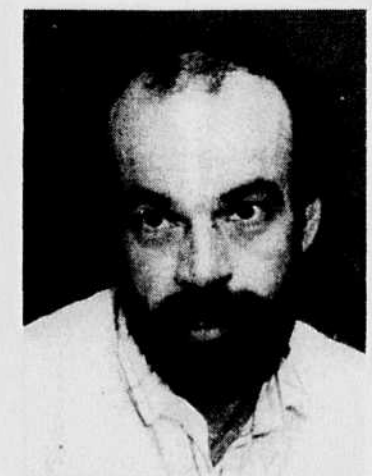


Janvier Cliche

n'y avait rien de comparable pour le NPD."

Un autre facteur intervient, rajoute M. Leblanc. Il fait alors mention du fédéralisme du NPD auquel ne peuvent s'identifier bien des Québécois.

Quant à l'enjeu principal des élections, le libre-échange, M. Leblanc dit souhaiter que les conservateurs se penchent sur les craintes soulevées au cours



Réjean Leblanc

de la campagne et aux promesses faites.

"Il serait souhaitable que le gouvernement confirme dans les meilleurs délais l'absence totale de menace sur les programmes sociaux ainsi que les programmes concrets d'adaptation offerts aux travailleurs dont les emplois pourraient être menacés... Nous voulons des assurances sur ces programmes", conclut-il.

Conseil central

Le président du Conseil central des syndicats nationaux de Sherbrooke (CSN), M. Janvier Cliche, rappelle quant à lui que la CSN n'a appuyé aucun parti politique. Il ajoute qu'un bilan des élections sera produit lors du conseil confédéral, en décembre.

En guise de réactions préliminaires, il souligne que la centrale souhaite sûrement s'être royalement trompée en ce qui concerne le libre-échange. Que ces craintes ne soient pas fondées comme l'affirme sans hésitation le PC.

"On ne peut maintenant que souhaiter que les bienfaits du libre-échange soient réels... On veut que les mécanismes de transition soient les meilleurs que possible."

Finalement, M. Cliche précise que la victoire conservatrice sur le libre-échange doit être nuancée. Un référendum, dit-il, devient favorable lorsqu'il recueille au moins cinquante pour cent des votes plus un. Or, conclut M. Cliche, ce n'est pas le cas pour les conservateurs. Il faut donc mettre des "bémols" lorsqu'on parle d'élection référendaire, dit-il.

Parc André-Viger délimité en cinq zones spécifiques

SHERBROOKE (FG) — Un zonage comprenant des usages spécifiques selon cinq secteurs proposés sera accolé au parc André-Viger du quartier Nord de Sherbrooke, y prévoyant jusqu'à la construction d'une école.

C'est le sens du projet qui sera étudié le 12 décembre à l'Hôtel de ville, lors d'une séance de consultation concernant l'avenir de cet espace vert entrant sous le vocable du "super-parc", en vertu de la proposition contenue dans le schéma des parcs et espaces verts.

Dûment analysé et recommandé par le Comité d'urbanisme du conseil municipal, lors d'une récente réunion, le projet de règlement a été adopté par les élus, qui ont du même souffle entériné la redéfinition des limites du parc et l'implantation d'une rue parallèle à la rue Wilson, entre les rues Richard et Wilfrid-Grégoire. Au sujet de la présence de cette rue, il a été convenu que la bande tampon de 30 pieds soit cédée aux propriétaires riverains au coût de 150 \$. Selon le conseil-

ler du district, Jacques Jubinville, une douzaine de propriétaires sont ainsi concernés.

Relativement au plan de zonage maintenant, qui a déjà fait l'objet de discussions avec les résidents du secteur, il est prévu cinq zones spécifiques.

Aux abords de la rue Richard, la zone P-69 permettra la présence de bâtiments et d'équipement communautaires et récréatifs (arena, piscine), ainsi qu'une école.

Le long de la rue à aménager entre les rues Richard et Wilfrid-Grégoire, le plan prévoit les zones P-67 et P-68, dont les usages permis font référence à la récréation informelle, à un bassin de rétention et à un plateau polyvalent.

Enfin, le territoire sera complété par les zones P-65 et P-66, dont la vocation parle respectivement de plateau sportif et de plateau polyvalent.

Restera maintenant à voir, une fois le règlement adopté, quel sera le scénario arrêté pour les investissements, afin de donner vie à ce plan de zonage spécifique.

La 20e année de l'OMH s'annonce fort chargée

SHERBROOKE (FG) — L'Office municipal d'habitation (OMH) de Sherbrooke s'apprête à célébrer ses 20 ans d'existence, en 1989, avec une année très chargée.

Lors de la présentation du budget de l'organisme pour l'an prochain, le directeur général, Léon Deschamps, a en effet indiqué que le nombre de logements gérés passera de 849 à 973 d'ici un an. Cela, sans tenir compte des 35 unités du programme de supplément au loyer sur le marché locatif privé, que l'OMH-Sherbrooke a finalement accepté d'exploiter.

Selon M. Deschamps, dont le budget adopté par le conseil municipal de Sherbrooke atteint les 5,5 millions \$, l'année 1989 se traduira par une croissance de plus de 18 pour cent, avec l'arrivée de 240 nouveaux locataires anticipés au cours des 12 prochains mois.

Faisant valoir que les dispositions ont été prises pour faire face à la situation, notamment par des modifications à la structure organisationnelle et par l'implantation d'équipements informatiques additionnels, Léon Deschamps a en outre émis que l'accent sera mis sur les répara-

tions. "Comme certains de nos immeubles ont entre 15 et 20 ans, cela veut dire qu'il faudra y aller de réparations diverses, comme la réfection de toitures, le remplacement de fenêtres et d'autres éléments intérieurs", a-t-il dit.

M. Deschamps a fait valoir que tous les travaux ne seront pas réalisés en 1989, mais qu'ils s'échelonnent sur quelques années. Dans cet esprit, M. Deschamps a parlé d'un "cycle naturel" de remise en état de bâtiments après un certain nombre d'années de vie utile.

Relativement au budget de l'OMH-Sherbrooke, qui exploite actuellement 19 immeubles, le déficit a été estimé à quelque 3,3 millions \$. Comme la contribution de la Ville à l'exploitation de logements municipaux lui revient dans une proportion de 10 pour cent, alors cela laisse une dépense d'environ 338,000 \$, contre 280,000 \$ l'an dernier. Néanmoins, les seuls revenus de taxes municipales, avec près de 700,000 \$, compensent largement pour cette dépense.

Enfin, Léon Deschamps a souligné que tant les locataires, le personnel de l'OMH-Sherbrooke que les bénévoles seront conviés à 1989 à célébrer les 20 ans de l'organisme par des activités dont la programmation sera dévoilée ultérieurement.

**Dans les coulisses...
... de l'hôtel de ville**

Pont Aylmer: contrats à 3 firmes d'ingénierie

La reconstruction du pont Aylmer permettra d'en donner un peu à tout le monde au chapitre des honoraires professionnels, alors que des contrats ont été accordés hier à trois firmes d'ingénierie: SBSC pour la préparation des plans, devis et le document de l'appel d'offres (cette firme a exécuté toutes les analyses

et relevés préliminaires du projet); le groupe Teknika pour la préparation des plans et devis concernant l'éclairage du pont; et le Laboratoire SM pour ce qui est des sondages du socle rocheux. Au sujet de l'électricité et de l'étude géotechnique, il s'agit de travaux de près de 60,000 \$.

Règlement général de zonage à corriger

Une assemblée de consultation aura lieu le 12 décembre prochain, à l'Hôtel de ville, en vue de corriger le règlement général de zonage 3300 et ce, à la suite de la réfection survenue le printemps dernier. Différents objectifs sont recherchés dans le cadre de cette démarche, le plus important visant à adopter des normes d'im-

plantation là où des édifices publics (écoles, hôpitaux, églises, etc.) sont déjà en place. Le fait est que lorsque les articles 33 et 120 de l'ancien règlement 1071 ont été abrogés, il existe un vide à ce niveau que la demande d'amendement au zonage désire corriger.

Requête de l'Association des restaurateurs

En plus de proclamer la période du 1er au 7 décembre "Semaine nationale de la sécurité routière", les élus ont pris connaissance de la requête de l'Association des restaurateurs du Québec, relativement à la réglementation sur la protection des non-fumeurs. On sait que le projet fait

l'objet de discussions au sein des membres de cette organisation. Aussi, l'Association, tout en se disant prête à travailler de concert avec la Ville, souhaite dans l'intervalle qu'aucune action rigide ou drastique ne sera prise de façon unilatérale.

Feux de circulation changés sur Robidoux

Plutôt que la pose temporaire de feux de circulation à l'intersection des rues King et Wyatt, il a été décidé, à l'invitation du conseiller Jean Perrault, de modifier les feux actuels à la hauteur de la rue Robidoux. Le dossier s'insère évidemment dans la problématique provenant de l'achalandage très élevé de véhicules dans le secteur de la rue King et des Promenades King, par où

transitent environ 40,000 véhicules quotidiennement. La mesure temporaire qui sera prise au sujet des feux à l'angle des rues King et Robidoux nécessitera des dépenses de 8,800 \$ et sera en vigueur d'ici trois semaines. A la demande du conseiller Perrault, il a été convenu de procéder par un transfert budgétaire plutôt que de financer la dépense à long terme.

Le prix du terrain monte en flèche

Après avoir refusé des offres de 60,000 \$ et de 75,000 \$ pour la vente d'un terrain de 8,727 mètres carrés à l'angle des rues Lavergerie et Walsh, voilà qu'une entreprise, représentée par Michel Dutil, revient à la charge et accepte de payer 105,000 \$ pour ce lot. Le conseiller Alfred Demers, qui a rappelé avoir repoussé les premières offres, au printemps

dernier, s'est fait fort de donner suite à la transaction, en la disant très avantageuse pour la Ville. Il a insisté sur le fait que le promoteur s'engage en outre à construire un immeuble de 64 logements dans les deux ans. Du côté des Services techniques, on avait évalué la valeur à 122,000 \$, tandis que l'évaluation municipale se situe à 38,500 \$.

Avenir politique du député de Mégantic-Compton-Stanstead

Gérin soucieux de concertation entre députés de régions rurales

par Michel MORIN

COATICOOK — Plusieurs organisateurs et militants conservateurs de Mégantic-Compton-Stanstead ont sans doute fait la grande matinée, hier, après avoir joyeusement célébré la victoire de leur candidat. Pour le député François Gérin, le travail a cependant repris de tôt matin.

"J'avais réellement hâte de reprendre mon travail de député. J'étais au bureau dès 09h00 ce matin (hier), histoire de mettre un peu d'ordre dans mes dossiers, avant de me rendre à Montréal pour participer à une réunion sur le financement populaire des partis politiques", d'expliquer le représentant de Mégantic-Compton-Stanstead.

Dans l'esprit du député Gérin, la fête est bel et bien terminée. Le temps est maintenant venu de reprendre le boulot. Mais que réserve l'avenir au député de Mégantic-Compton-Stanstead?

Il dit ne pas connaître les intentions du premier ministre Mulroney. Lui offrira-t-on un poste de ministre? François Gérin n'en sait rien. Il ne se fait guère d'illusion. Outre l'oreille attentive

qu'il entend prêter à l'électorat de sa circonscription, le député tentera de définir une réforme électorale complète.

"Je vais aussi compléter la réforme du financement des partis politiques. Le premier ministre a pris un engagement ferme à cet égard et il est certain que je voudrai participer à la mise en place de ce système dans le reste du Canada. Au Québec, cette idée ne rencontre plus d'opposition."

Notion du ministre régional

François Gérin ne sera probablement pas nommé ministre. Qu'à cela ne tienne. Il entroit passablement de travail à accomplir afin de faire reconnaître "l'Estrie rurale".

A moins d'une surprise générale, Jean Charest (Sherbrooke) et Marcel Masse (Frontenac) devraient accéder de nouveau au Conseil des ministres. Mais la préoccupation de ces deux politiciens est davantage tournée vers les grands centres, estime François Gérin. Et ce n'est que normal.

"Je n'ai jamais cru à l'institution du ministre régional. Jean Charest a ses idées, j'ai les miennes. A mon sens, l'Estrie rurale a besoin de se tirer d'affaire sans obligatoirement compter sur Sherbrooke, de soutenir François Gérin. Je veux établir une concertation entre les députés des régions rurales et les MRC dans le but de créer une véritable force régionale. C'est pourquoi j'aurai probablement plus d'affinités avec le député Yvon Côté (Richmond-Wolfe) qu'avec le député de Sherbrooke. Le comté de

Sherbrooke est urbain; ce qui n'est pas le cas pour celui que je représente et celui de Richmond-Wolfe par exemple."

Sans formuler de reproches à qui que ce soit, le député de Mégantic-Compton-Stanstead déplore que les comtés à forte concentration rurale soient quelque peu délaissés au profit des circonscriptions urbaines.

"Dans le fond, c'est un peu normal, d'admettre François Gérin. Les régions doivent donc se prendre en main et c'est justement pour cela que je veux susciter une dynamique entre les députés qui représentent les intérêts des comtés ruraux et les élus municipaux. Ensemble, je pense que nous parviendrons à établir une véritable force."

Vote anglophone

A tête refroidie, le député Gérin s'est livré, hier, à une analyse détaillée des derniers résultats.

Dans les concentrations franco-phones du comté, le candidat conservateur a obtenu "du trois pour un".

"Par contre, l'appui des anglophones m'a complètement échappé, avouera-t-il. Je pense que les anglophones n'ont pas voté personnellement contre moi, ni contre le libre-échange. Ils ont plutôt voté contre l'entente du lac Meech."

Un peu moins de 73 pour cent des 52,000 électeurs aptes à voter ont accompli leur devoir de citoyen. La majorité de François Gérin, bien que très confortable, est moins élevée (3,5 pour cent) que celle obtenue lors des élections de 1984.

"Avec le grand nombre de députés conservateurs élus au Québec (63 sur 75), la province vient de prendre un poids immense sur l'échiquier canadien. Et ça me fait réellement plaisir", de souligner François Gérin.

Grève hier à la faculté des Sciences appliquées

SHERBROOKE (GF) — Il n'y a pas eu de cours, hier, à la faculté des Sciences appliquées de l'Université de Sherbrooke.

Non pas à cause du lendemain de la veille électorale. Mais, tel que prévu, à la suite du déclenchement d'une journée de grève de l'enseignement de la quarantaine de membres de l'Association des ingénieurs-professeurs des sciences appliquées (AIPSA).

"Tout se déroule dans l'ordre", a confirmé, hier midi, le président de l'association, M. Michel Campagna.

"Les professeurs sont ici et vaquent à leurs autres tâches... Les étudiants, eux, étaient prévenus. Plusieurs ne se sont pas présentés à la faculté, ce matin (hier), poursuit-il.

Ce matin, la situation revient à la normale. Demain, les parties se retrouvent à nouveau devant le conciliateur.

Et après? "Nous verrons à la lueur des résultats de cette séance de conciliation. On ne peut prévoir l'avenir", déclare M. Campagna en soulignant qu'il est possible que d'autres journées de

grève viennent perturber l'horaire des cours de cette faculté. Une réunion de l'exécutif, à la lumière des résultats de cette nouvelle séance de conciliation, permettra de trancher la question. Probablement, vendredi ou samedi, si la séance de jeudi se poursuit plus longtemps que prévu.

Plusieurs motifs ont poussé les ingénieurs-professeurs à adopter la ligne dure, répète M. Campagna. D'abord, ils en ont contre la faible fréquence des rencontres de négociation en vue de renouveler un contrat de travail échu depuis une année.

Ils s'en prennent également au rythme des discussions que ralentit la direction de l'université, selon l'AIPSA. Le programme de négociation n'a pas été respecté et les mesures dilatoires continuent de prévaloir, se plaint-on.

Enfin, l'AIPSA dénonce la direction de l'université et l'harcellement dont elle fait preuve dans le dossier de la définition, lequel vient menacer le certificat d'accréditation. L'université désire redéfinir l'ingénieur-professeur, une notion définie dans les contrats de travail depuis plus de dix-huit ans.



François Gérin

Services de garde: politique rendue publique demain?

SHERBROOKE (GF) — La politique tant attendue sur les services de garde sera rendue publique demain, a appris La TRIBUNE, de source sûre.

En effet, c'est dans la journée de demain que la ministre déléguée à la Condition féminine, Mme Monique Gagnon-Tremblay, devrait publier son énoncé de politique sur les services de garde sur lequel s'appuieront toutes les actions gouvernementales en matière de garderie.

Le document serait même prêt depuis plusieurs jours et quelques copies auraient commencé à circuler.

La politique sur les services de garde a été annoncée par la ministre pratiquement le jour de sa nomination. Remise à maintes occasions, principalement à cause de la nécessité d'en marier les actions avec celles de la politique fédérale, elle avait été finalement promise pour une date indéterminée précédant l'ajournement de l'Assemblée nationale pour la période des Fêtes 88.

L'événement était attendu avec impatience dans les garderies.

Les garderies sans but lucratif et syndiquées ont à maintes occasions exprimé publiquement leurs attentes. Pour elles, une politique québécoise dans ce domaine ne saurait être complète que si elle améliore le financement et consolide le réseau déjà en place. Surtout, le réseau des garderies sans but lucratif. Enfin, on souhaite l'amélioration des conditions de travail des travailleuses en garderie.

L'énoncé de politique ne devrait pas négliger non plus l'aide aux parents.

En fait, de promettre antérieurement la ministre, son énoncé de politique sera complet.

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par
Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
(division La Tribune)

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Courrier de deuxième classe:
Enregistrement No 1539

Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camelot et routes motorisées: 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat: États-Unis et autres pays: 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$55.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est socialement de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

29056

LE COMPLET EN PURE LAINE

Pour la qualité à bon prix, voici le complet tout choisi. Le tissu de pure laine peignée durable et le style contemporain font de ce complet Henley l'élément essentiel de votre garde-robe d'automne. Choisissez parmi des teintes classiques de la saison. Profitez au plus tôt de cette offre exceptionnelle!

LE PRIX
149⁹⁹

ÉCONOMISEZ 130⁰⁰

TIP TOP

LE CHEF DE FILE



LES ELECTRONIQUES
INPRO INC.

205, rue Chalifoux - (819) 564-2482
vous offre

LA SOLUTION TOTALE
VENTE - SERVICE - SUPPORT

commodore

Nous avons la gamme complète de PC CBM
PC 10-111 XT à 10 MHZ
PC 60 80386 à 16 MHZ

AUCUN PC SUR LE MARCHÉ LES SURPASSE DU CÔTÉ PRIX/PERFORMANCE.

DISPONIBLE
A partir de
\$1199

EN PLUSIEURS CONFIGURATIONS

L'AMIGA

Le micro le plus puissant sur le marché.
Extraordinaire pour VIDEO, SON
DESKTOP PUBLISHING
TRAITEMENT DE TEXTE

Passez constater les capacités formidables de cet appareil.

A partir de
\$899

SYSTÈME DE COMPATIBILITÉ 2 + 2

Le système le plus facile d'opération et d'apprentissage sur le marché.

GRAND LIVRE
COMPTE-FOURNISSEURS
INVENTAIRE

COMPTE-CLIENTS
FACTURATION
PAIE

EN FRANÇAIS

COURS DE FORMATION

TRAITEMENT DE TEXTE
COMPTABILITÉ
LOTUS 1, 2, 3
BANQUE DE DONNÉES

Réservez rapidement, Espace Limité.

43097

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

Au palais de justice

• Accusé d'avoir allumé un incendie

SHERBROOKE — Eric Marapin, âgé de 19 ans, sera jugé le 21 décembre sur l'accusation d'avoir mis le feu à la résidence du Collège de Sherbrooke le 5 janvier dernier.

Il avait été cité à son procès hier par le juge Gabriel Lassonde de la chambre pénale de la Cour du Québec.

Le défenseur Jean Leblanc a dispensé le procureur Paul Crépeau de soumettre sa preuve à l'étape de l'enquête préliminaire.

Marapin devra aussi faire face à une inculpation d'avoir mis le feu au restaurant A & W, situé à l'angle des rues Wellington et King le 22 juillet 1987.

• Un an de prison pour Couture

SHERBROOKE — Gaétan Couture, âgé de 23 ans, a été condamné hier à un an de détention consécutive à toute autre sentence.

Cette condamnation lui a été imposée hier par le juge Gabriel Lassonde de la chambre pénale de la Cour du Québec.

Couture avait admis sa culpabilité au cambriolage d'un système électrophonique à La Flambe et de vol dans un vestiaire des joueurs, au Palais des Sports,

• Trois mois pour menaces de mort

SHERBROOKE — Gilles Marquis, qui avait giflé et menacé de mort la femme l'ayant accueilli à sa libération conditionnelle, a encouru une peine de trois mois de détention consécutive.

Il a reçu cette sentence hier du juge Gabriel Lassonde de la chambre pénale de la Cour du Québec.

Marquis, âgé de 35 ans, aura donc passé moins de 24 heures en liberté.

Le défenseur Michel Dussault avait expliqué au tribunal que son client paiera cher cette inculpation parce qu'il sera réintégré et que sa libération obligatoire n'est prévue que pour novembre 89 seulement.

Marquis a dit qu'il avait un problème de boisson et ne pourrait plus continuer comme cela.

Le 8 avril 85, la Cour d'appel du Québec avait majoré à sept ans sa peine de cinq ans de pénitencier imposée pour vol avec violence, agression sexuelle et effraction et rendue consécutive à une sentence de trois ans et demi pour vol avec violence, viol et effraction.

Me Dussault a rapporté que son client avait éprouvé beaucoup de difficultés pour obtenir une libération et a malheureusement consommé de l'alcool à sa sortie.

Il a noté que la plaignante n'avait pas subi de séquelles de cet incident et ne manifeste pas de rancœur à l'égard de Marquis.

Le procureur Céline Audet-Otis a mentionné que le prévenu se trouvait sous le coup d'une interdiction de consommer de la boisson.

Il a eu une chicane avec madame, l'a relancée jusqu'à son travail et la discussion s'est poursuivie chez elle.

La victime a alerté la police

• Procès retardé

SHERBROOKE — Le juge Louis-Philippe Galipeau, de la Cour d'assises, a dû remettre à jeudi le rappel du jury au procès de Anthony Desmarais, parce que les discussions en droit n'étaient pas encore complétées.

Desmarais, âgé de 28 ans, est inculpé d'une agression sexuelle à l'égard d'une femme de 22 ans dans le canton de Melbourne le 8 juillet 1987.

Le jury de huit hommes et de quatre femmes a été constitué le 14, mais le défenseur Normand Corriveau et le procureur Claude Mélançon poursuivaient un débat de droit commencé le 16 novembre.

La loi prévoit que dans une cause, les sujets de droit relèvent seulement du juge et les faits du jury.

Le juge Galipeau a demandé aux jurés de patienter et leur a expliqué qu'on ne voulait rien leur cacher et qu'ils sauraient ce qu'ils ont le droit de savoir.

Il manquait un juré hier parce que ce dernier avait de la mortalité dans sa famille.

• Inculpé du vol de 10,133 \$

SHERBROOKE — Clément Plante, âgé de 39 ans, a été inculpé d'un vol qualifié de 10,133 \$ à la Caisse populaire Notre-Dame-du-Rosaire, utilisation d'arme et de port de cagoule le 5 février 1987, ainsi que d'un vol d'auto 10 jours plus tôt.

Il a comparu devant le juge Gabriel Lassonde de la chambre pénale de la Cour du Québec, à Sherbrooke.

Le procureur Paul Crépeau s'est opposé à la remise en liberté provisoire de l'accusé et a annoncé que d'autres plaintes seraient portées contre lui.

Plante, qui était représenté par Me Michèle Beaupré, subira son enquête en cautionnement vendredi.

Le délateur Jean-Guy Desloges avait écopé le 18 août d'une condamnation à deux ans moins un jour de détention, pour le vol de la caisse Notre-Dame-du-Rosaire, trois autres vols qualifiés, une tentative de vol qualifié et des vols de voiture.

L'accusé devra faire face à quatre autres accusations, dont trois de vols qualifiés perpétrés à Sherbrooke, Magog et Windsor de même que d'une tentative de vol qualifié à la Caisse populaire St-François-Xavier-de-Brompton.

L'incendie au deuxième sous-sol de la résidence du CEGEP avait débuté vers 21 h. 30 par un froid de moins 26 degrés.

Les flammes ont pris naissance dans un couloir donnant à la librairie et à un casse-croûte automatisé.

Les dommages ont été estimés à environ 900,000 \$.

Les manuels scolaires des collégiens pour le deuxième semestre avaient été détruits, le feu s'est répandu dans les 14 étages de l'immeuble et la mécanique a subi des dégâts.

Les cours n'ont cependant pas été retardés à cause de cet incident.

pendant qu'il se trouvait en liberté surveillée.

Le défenseur Jean Leblanc a suggéré ce quantum parce que son client était sous le coup d'une libération conditionnelle en marge d'une peine de 30 mois imposée en 1986 pour vol à main armée et des vols par effraction.

Les dernières infractions ont été commises six jours avant la fin de la libération de Couture.

Le procureur Paul Crépeau considérait la recommandation de la défense comme convenable.

mais n'a pas donné suite à sa plainte après avoir vu pleurer Marquis.

La police n'avait pas tourné le coin de la rue que le diable reprérait de plus belle avec le résultat que l'on connaît.

Conflit Marcoux-Emond: un long débat au conseil de Deauville

par Yvon ROUSSEAU

DEAUVILLE — La situation conflictuelle opposant le maire Egidio Marcoux et le conseiller municipal Georges Emond a fait l'objet d'un long débat, hier soir, à la séance publique du conseil municipal de Deauville, devant une salle comble de contribuables venus s'informer.

Le maire a refusé de décréter que les travaux effectués par la compagnie R.B. Inspection Inc., en juillet dernier, constituaient un cas d'urgence et il s'est également refusé à donner oralement les raisons de son refus.

"J'ai adressé une lettre signée au conseil municipal, avec copies à tous les conseillers municipaux, en août, dans laquelle j'explique ma position, et la lecture de ma lettre a alors été rayée de l'ordre du jour". M. Marcoux a incité un des membres du conseil à faire part du contenu de sa lettre, ce à quoi le conseiller Gaston Lacroix s'est vivement opposé, en alléguant qu'il ne voulait pas que la lettre circule dans le public, "parce qu'elle contient des choses discutées en comité privé".

Par la suite, le conseil municipal a décidé de retourner la facture relative au débordement de la vieille usine d'épuration à la firme R.B. Inspection Inc., sans la payer.

Georges Emond s'explique

Le conseiller municipal Georges Emond a voulu tout d'abord nier qu'il soit en guerre avec le maire. "On a un différend", a-t-il précisé.

M. Emond a également démenti l'information voulant qu'il ait

accordé un contrat sans autorisation du conseil municipal.

Le conseiller rappelle que le 12 juillet dernier, il a fait appel à la firme Technika, pour l'informer de sérieux problèmes à l'usine de traitement et que la baignade était défendue depuis quelques jours dans la rivière Magog, à cause de la présence d'une quantité dangereuse de coliformes fécaux.



George Emond

Il dit avoir convoqué une assemblée spéciale du comité d'aqueduc, à laquelle assistaient MM. Gaston Lacroix, Robert Simard, Egidio Marcoux, Emile Langelier et lui-même, au cours de laquelle il a fait part des propos de l'ingénieur, qui recommandait à la municipalité de faire diligence. "Il y avait unanimement sur le caractère urgent des travaux et sur le fait de confier le travail à une firme spécialisée", a-t-il lancé.

Il a alors informé les membres du conseil, constituant une majorité, que la firme R.B. Inspection était disponible et à bon coût.

M. Emond a indiqué que le maire avait refusé de décréter un cas d'urgence, en soulignant que la procédure n'avait pas été suivie et que les participants à la décision pouvaient être disqualifiés.

Opinion juridique

M. Emond a fait part d'une opinion juridique demandée à Me Paul Bureau, laquelle soulignait qu'il aurait fallu demander des prix au moins à deux entrepreneurs, vu qu'il s'agissait d'une facture de plus de 5,000 \$. "De plus, a-t-il poursuivi, il fut également oublié de faire voter la dépense en assemblée publique". Me Bureau suggérait comme solution que le maire décrète qu'il s'agissait d'un cas d'urgence ce que M. Marcoux a refusé de faire, en invoquant qu'il pouvait se faire taper sur les doigts, à cause de la formule suggérée par l'avocat. "On s'est mis les pieds dans les

plats sur la procédure, mais je me sens bien à l'aise d'avoir agi pour protéger la santé du public", de déclarer M. Emond.

M. Georges Guilbault

M. Georges Guilbault, un citoyen de Deauville, a incité les membres du conseil à s'entendre et à mettre fin à cette affaire, qui attire une bien mauvaise publicité sur la municipalité.

"Le travail en catimini des membres du conseil ne plaît à personne", de conclure M. Guilbault.



Egidio Marcoux

Cumberland

47% DE RABAIS!

PRÊT PLUS
SHAMPOING OU REVITALISANT

FORMAT BONI 400 mL

REGULIER \$3.79
SPECIAL \$2.39
AVEC CE COUPON

1.99

VALIDE CHEZ CUMBERLAND JUSQU'AU 30 NOV. UN COUPON PAR ACHAT.

40%

NIVEA
LOTION HYDRATANTE
• RÉGULIÈRE • EXTRA

300 mL

REG. \$4.99
SPEC. \$3.49
AVEC CE COUPON

2.99

VALIDE CHEZ CUMBERLAND JUSQU'AU 30 NOV. UN COUPON PAR ACHAT.

NOUVEAU!

HUGGIES JUMBO
COUCHES JETABLES
FORMAT •64 •96

REG. \$22.59

18.99

33% DE RABAIS!

WISK
DÉTERGENT À LESSIVE

1 LITRE

2.79

IMPORTÉE

SWISS KNIGHT
FROMAGE FONDUE

227 g

1.79

COW BRAND
BICARBONATE DE SOUDE

500 g

59¢

AFTER-EIGHT

240 g

2.99

CARTES DE NOËL EN RELIEF

• ANGLAIS • FRANÇAIS

BTE DE 28

2.88

25 AMPOULES D'EXTERIEUR

AVEC RÉFLECTEURS

REG. \$14.99

10.99

51% DE RABAIS!

GENERAL ELECTRIC
ECONOLITE

• 40W BTE DE 2
• 60W
• 100W

2/100 Watts

73¢

67% DE RABAIS!

PAPIER D'EMBALLAGE

8 ROUL.

1.88

Tout est tellement tentant!

• Promenades King
• Galeries Quatre Saisons

Ces prix sont en vigueur du 23 au 29 novembre 1988. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

MasterCard VISA 44986

Les directeurs de crédit estriens exhortés à améliorer leur image auprès des jeunes entrepreneurs

par Gilles FISETTE
SHERBROOKE — "Il semble que les jeunes qui préparent des projets de création d'entreprise ne croient pas devoir vous consulter dès le début mais se rendent chez vous en bout de ligne pour essayer, assez souvent, un refus qu'ils assimileront au mépris de leurs aspirations."

Tel est le principal message qu'a voulu livrer le directeur général de la Société d'investissement jeunesse, Me Bruno Fortier, aux membres de l'Association des directeurs de crédit des Cantons de l'Est, réunis hier soir, dans le cadre d'un souper-cause-rie.

Conscient que son propos ne manquerait pas de bousculer quelque peu les directeurs de cré-

"L'intervention d'un directeur de prêt commercial est extrêmement bénéfique dans la planification d'un projet. C'est par la suite que l'entrepreneur réalisera que votre intervention aura été le point de départ d'un partenariat entre lui et vous qui perdurera de nombreuses années."

Son propos, M. Fortier le puise à même son expérience à la barre



Me Bruno Fortier

dit, Me Fortier a immédiatement souligné que cette perception des jeunes pouvait être améliorée.

D'ailleurs, a-t-il dit, la société oeuvre déjà en ce sens avec des institutions financières dont le Mouvement Desjardins. Il invite les directeurs de crédit à améliorer leur image auprès des jeunes entrepreneurs.

de la Société d'investissement jeunesse, un organisme fondé en 1986 par l'entreprise privée et le gouvernement québécois. Elle a pour principal objectif de participer financièrement au développement d'entreprises mises sur pied par des jeunes de moins de 31 ans. Son aide prend la forme surtout de garanties de prêts

d'un maximum de 35,000 \$ par individu ou de 100,000 \$ par projet. Depuis sa fondation, la Société a reçu près de 5,000 demandes de renseignements, 140 projets ont été étudiés et 29 sont encore à l'étude.

Sondage

Mais, de rajouter M. Fortier, la Société s'appuie également sur un sondage réalisé avec la Chambre de commerce de Montréal et Initiative création d'emplois de Montréal.

Mené auprès de 350 jeunes entrepreneurs du Québec, le sondage a révélé que 64 pour cent d'entre eux ont identifié le financement comme leur plus sérieux problème.

Pour 39 pour cent, la plus grande difficulté réside dans l'obligation que leur font les institutions financières de fournir des garanties; cette difficulté est encore plus généralement ressentie par les entrepreneurs qui sont actifs dans la fabrication et le commerce en gros.

Questionné sur la provenance de l'argent qui leur a permis de se lancer en affaires, 29 pour cent des dirigeants de petite entreprise ont révélé ne pas posséder un sou d'épargne personnelle; 40 pour cent ont recours au financement d'institutions financières; 30 pour cent bénéficient d'argent provenant de leur parents ou amis; enfin, 23 pour cent ont lancé leur entreprise avec de l'argent donné par les gouvernements.

"J'estime donc que ce ne sont pas vos objectifs qui sont la cause de ces difficultés mais plutôt la perception de votre rôle par les nouveaux entrepreneurs qui font affaires avec vous pour la première fois. Aussi, nous appliquons-nous à rappeler que vos institutions existent pour faire des profits et nous acceptons que vous cherchiez à couvrir vos prêts", de rapporter M. Fortier.

Canton de Stanstead

Surplus de 41,500 anticipé

CANTON DE STANSTEAD (MD) — La municipalité du Canton de Stanstead anticipe terminer l'année 1988 avec un surplus de 41,500 \$ selon le rapport du maire Eric Evans sur la situation financière de la municipalité.

La municipalité a terminé l'année 1987 avec un excédent des recettes de l'ordre de 39,719 \$ donnant un surplus libre de 57,650 \$. A la suite de l'affectation d'un montant de 40,000 \$ de ce surplus au budget de l'année courante, et ce afin d'éviter toute importante augmentation de la taxe foncière générale, le surplus non affecté au 31 décembre 1987 était de 17,650 \$.

La dette de la municipalité a diminué de 44,000 \$ passant à 538,000 \$. Les présentes préoccupations du conseil s'inscrivent dans une vaste planification: amélioration du réseau routier, équité du rôle d'évaluation, urbanisme, construction de l'hôtel de ville, protection de l'environnement et relations avec les contribuables.

Selon le maire, la municipalité se porte bien financièrement et continuera de se porter grâce à une saine gestion des deniers publics.



Eric Evans

SPÉCIAUX DE FIN DE MOIS

Du 21 au 26 novembre

SUR TOUS LES MANTEAUX EN MAGASIN

25%

Rég. *175 à *499
POUR 131²⁵ à 374²⁵

SUR UN GROUPE DE GILETS

Rég. *48 à *165
POUR \$36 à \$123⁷⁵

Ce vêtement n'est qu'un exemple de notre grand choix.

CENTRE DE LA MODE

SAUVÉ

304, RUE PRINCIPALE OUEST, MAGOG 843-6229

SHERBROOKE ROULE POUR MOINS
 ECONOMISEZ JUSQU'À **40%**
 SUR VOTRE PROCHAIN PLEIN D'ESSENCE

PARTEZ GAGNANT

avec le gaz naturel pour véhicules

L'économie à la pompe

Le gaz naturel pour véhicules - le GNV - est la façon simple et la plus économique de prendre la route. Le plein? Un rien: jusqu'à 40% d'économie par rapport au prix de l'essence. En fait, plus vous roulez, plus vous économisez. Et vous pouvez vous approvisionner à la grandeur du Québec dans notre réseau de postes de ravitaillement. Même adapté au GNV, votre véhicule peut également fonctionner à l'essence: un commutateur sur le tableau de bord permet d'utiliser l'un ou l'autre carburant, alternativement.

L'économie à l'installation

Plan achat / location

Faites adapter votre véhicule au GNV en profitant de notre plan achat / location.

VOUS ACHETEZ...

la trousse d'adaptation en profitant de subventions pouvant aller jusqu'à 1400 \$ (Gaz Métropolitain: 900 \$ et Gouvernement fédéral: 500 \$).

Votre coût initial: 475 \$, installation incluse.*

ET VOUS LOUEZ...

le cylindre de GNV à 9,71 \$ par mois, taxe incluse

Passer à l'action. Communiqués avec nos représentants dès aujourd'hui. * Coût moyen

LA FORCE DE L'ÉNERGIE

Shell

Votre centre d'adaptation GNV:

Marcotte et Frères
 3265, rue King ouest
 Sherbrooke
 Tél.: (819) 569-3986

Service Autogarde
 1945, rue Galt ouest
 Sherbrooke
 Tél.: (819) 565-1711

VENTE DE STORES HORIZONTAUX ET VERTICAUX PLISSOLS ET TOILES

30% D'ESCOMPTE SUR STORES

HORIZONTAUX ET VERTICAUX, TOILES ET PLISSOLS DE MARQUES PRESTIGIEUSES TELLES QUE:

LEVELOR
 DRACO
 PREMO BERGEMONT
 HUNTER DOUGLAS
 ALTEX

Offre valide jusqu'au 31 décembre 88.

Installation et prise de mesures **SUR DEMANDE**

Pour une harmonie qui demeure!

D É C O R A T I O N

précisément!

1303, KING OUEST SHERBROOKE 563-3855

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

Le poste de Magog remis en service le 12 décembre

par Yvon ROUSSEAU
MAGOG — Le poste de Magog d'Hydro-Québec devrait être en mesure de fonctionner avec un rendement fortement accru à compter du 12 décembre.

M. André Brouillard, chef de la division commerciale d'Hydro-Québec pour le secteur des Cantons, a expliqué que la remise en service, d'abord fixée à la mi-novembre, a dû être retardée à cause de la réception de pièces d'équipement qui ont été livrées avec des bris.

"Toutefois, les travaux au poste de Magog devraient quand même être terminés à temps pour faire face à la grosse pointe hivernale de la demande des consommateurs, qui se situe au temps des Fêtes et en janvier", d'expliquer M. Brouillard.

Le départ du trésorier Gagnon

Une rumeur entretenue aux dires du conseiller Bolduc

par Richard VIGNEAULT
LAC-MÉGANTIC — "Quelqu'un a intérêt à laisser supposer que le trésorier va partir", affirme le conseiller Ovila Bolduc qui considère que le règlement de l'affaire Jean-Yves Gagnon a assez trainé.

Venu à échéance le 31 décembre 1987, le contrat de travail du trésorier n'a pas été renouvelé par les autorités municipales de Lac-Mégantic. On se souvient qu'en juin dernier le maire Jean-Guy Cloutier annonçait cette décision du conseil.

personne, il va plus loin en disant: "Des gens au conseil comme chez les employés ont intérêt à maintenir le suspense."

Pour ce vétéran de la politique municipale, le problème des relations de travail est une responsabilité des élus. "C'est de la régie interne, c'est au conseil à mettre de l'ordre", dit-il.

Enfin, selon lui, il est temps que la paix revienne: "La Ville ne peut pas avoir une administration saine sans la coopération du trésorier, qui est essentielle."



Ovila Bolduc

Questionné sur les relations de travail à l'hôtel de ville, le conseiller Bolduc croit qu'il y a un problème à ce niveau mais qu'il est entretenu. "Je suis convaincu qu'il n'y aura pas de départ du trésorier. D'ailleurs, je suis toujours prêt à proposer le renouvellement de son contrat. Je le redis, cela a assez duré, il est temps que l'harmonie revienne à l'hôtel de ville."

Il ajoute que le personnel est sous l'impression que Jean-Yves Gagnon va partir et que quelqu'un a intérêt à laisser planer cette impression. Sans identifier

Diminution renversante

ROCK ISLAND — Une chance que les élus de Rock Island étaient tous assis sinon ils seraient tombés à la renverse à la suite de l'ouverture des soumissions demandées pour la protection des biens de la Ville de même que pour l'enlèvement des ordures.

En effet, pour les assurances il y aura une baisse de l'ordre de 58 pour cent pour la prochaine année. La firme Conway & Martel, de Sherbrooke, a demandé une prime de 3,395 \$, montant n'incluant pas la taxe de vente de 9 pour cent, alors que, l'année dernière, elle avait demandé une prime de 6,400 \$.

Cette bonne nouvelle permettra d'alléger un peu la hausse vertigineuse subie en 1987-1988. La diminution serait causée par la forte compétition dans le domaine des assurances des municipalités.

D'autre part, en ce qui concerne les soumissions pour la cueillette des ordures, la firme Service sanitaire Edward Hardy, d'Austin, a obtenu le contrat en demandant de 16,029 \$ par rapport à 17,755,20 \$ pour l'entrepreneur actuel, la firme Leslie Webster, de Stanstead.

Dans ce domaine également, ceci permettra d'économiser d'autant plus que la participation monétaire de Rock Island à la Régie intermunicipale des déchets de Coaticook sera réduite considérablement.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE D'INFORMATION convoquée par LA MAISON ST-GEORGES (SHERBROOKE) INC.

Conformément à l'article 126 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le Conseil d'administration de la Maison St-Georges Inc. tiendra une assemblée publique d'information.

À cette occasion les rapports pertinents sur la gestion et le fonctionnement de l'établissement seront produits et toute recommandation sera reçue.

DATE: mercredi le 30 novembre 1988
LIEU: Maison St-Georges
 433, rue Marquette, Sherbrooke
HEURE: 17h00 à 19h00 (léger buffet)
Par: Raymond Métras, président conseil d'administration 45050

Pannes fréquentes

Hydro-Québec a pris la décision d'investir plus d'un million de dollars dans le réaménagement du poste de Magog, où la trop forte demande de la part des consommateurs amenait des pannes fréquentes.

Les travaux exécutés par la société d'État permettront, entre autres avantages, de desservir une grande partie de la clientèle du Canton de Magog par le poste de Magog, plutôt que par le poste d'Austin, lui aussi saturé.

La réception de pièces d'équipement comportant des bris a forcé Hydro-Québec à retourner ces pièces aux fabricants et à repousser les échéanciers qui avaient d'abord été fixés.

"Si nous ne subissons pas de pépins majeurs au cours de l'exécution des travaux, le poste de Magog sera en mesure de régler les problèmes en alimentation d'électricité du secteur en y éliminant les pannes attribuables à la surcharge des circuits, à la date prévue au nouvel échéancier", de conclure M. André Brouillard.

À VENDRE PRÈS DE THETFORD MINES



Située en face du Motel Le Provence, Route 112, Black Lake. Maison 50 x 40, comprenant 3 logements, plus un sous-sol de 40 x 50. Idéal pour tout genre de commerce. Garage double (portes électriques). Terrain 180 x 200.

PAUL TOUPIN LTÉE

(418) 423-2823

OU

(418) 423-5677

20% DE RABAIS
 Sur le meilleur habit de neige pour juniors!

HIVERNA.

Modele (1) pièce
 Tailles 4-6X. reg. \$153.99
 7-18. reg. \$159.99

Modele (2) pièces
 Tailles 4-6X. reg. \$179.99
 7-18. reg. \$185.99

Couleurs assorties.

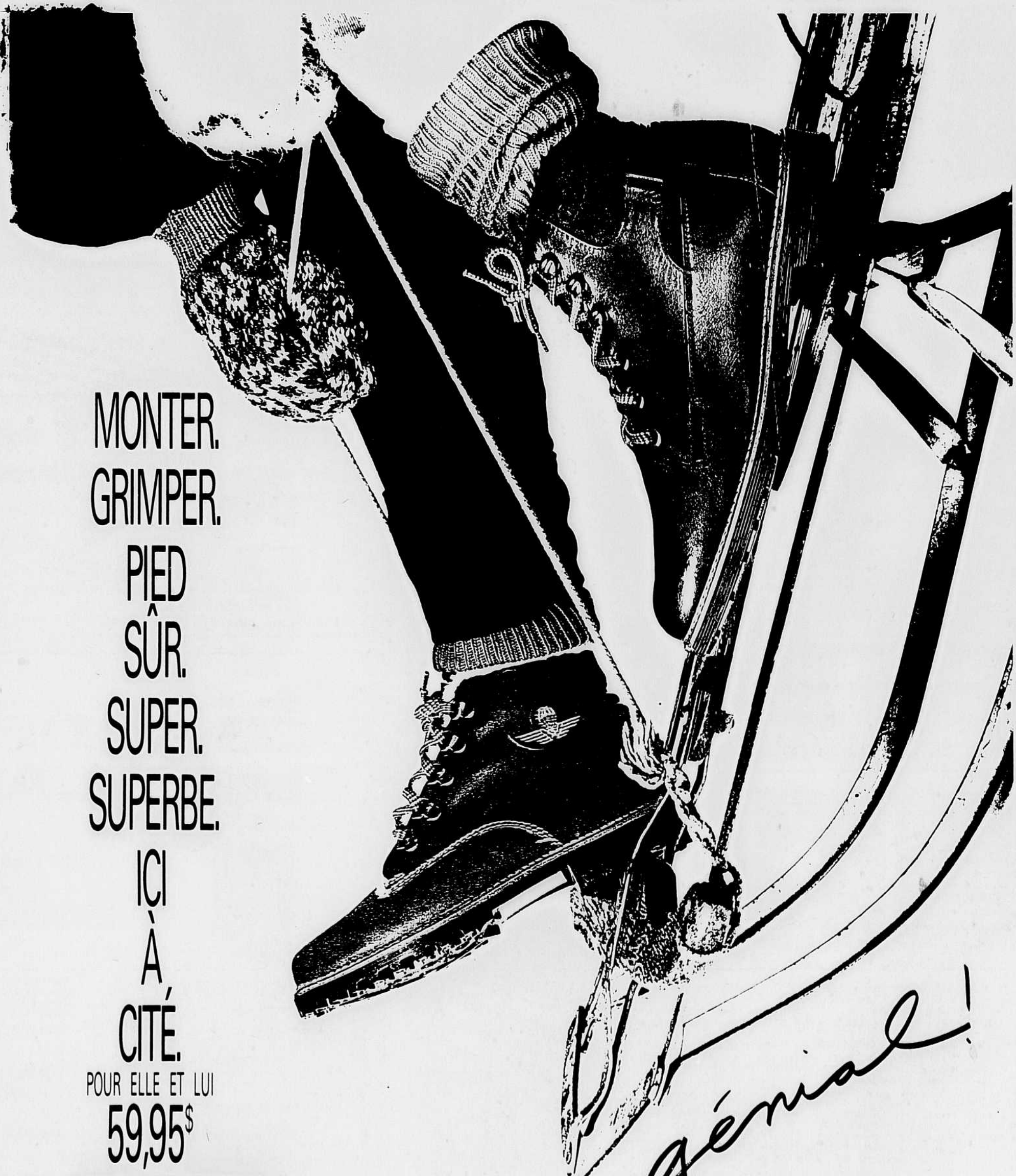
No carte verte 18630

clément

3025 King Ouest, Sherb.

564-7881

44979



MONTER.
 GRIMPER.
 PIED
 SÛR.
 SUPER.
 SUPERBE.
 ICI
 À
 CITÉ.
 POUR ELLE ET LUI
 59,95\$



JE TROUVE TOUJOURS!

SHERBROOKE • 38, WELLINGTON NORD (819) 563-3191 • CARREFOUR DE L'ESTRIE (819) 562-6371 • GRANBY • GALERIES DE GRANBY (514) 378-7862 • DRUMMONDVILLE • 188 A. HÉRIOT (819) 478-3734 • VICTORIAVILLE • 187, NOTRE-DAME EST (819) 758-3322

Marcel Masse parle de victoire historique

par Pierre SÉVIGNY
THETFORD MINES — "La victoire du Parti progressiste-conservateur de lundi doit être considérée comme une victoire historique."

C'est ce qu'a déclaré à La Tribune le député de Frontenac à la Chambre des communes, Marcel Masse, au lendemain de sa réélection dans les régions de Plessisville et Thetford Mines.

Pour M. Masse, cette victoire est historique à deux niveaux. D'une part, parce que, pour la première fois depuis plus de 30 ans, un gouvernement fédéral est élu majoritairement deux fois consécutives. D'autre part, parce que c'est la première fois que le parti conservateur est élu pour un deuxième mandat consécutif et ce, depuis John A. MacDonald.

M. Masse soutient que le grand responsable de ces victoires n'est nul autre que Brian Mulroney par son action menée autant sur le plan de la réconciliation nationale que sur le plan de l'orientation économique du gouvernement qui a largement été supportée par l'ensemble des entreprises du Canada.

"Cette force-là est une force vive qui profitera énormément, entre autres, de la libéralisation des échanges avec les États-Unis."

Et, selon M. Masse, c'est ce qui explique le fait que les électeurs de l'Estrie aient voté majoritairement en faveur des candidats conservateurs. "Les entreprises de l'Estrie seront les grandes gagnantes du traité de libre-échange en raison de leur situation géographique et aussi

par l'état d'esprit des entrepreneurs et de leurs préparatifs en vue de l'ouverture du marché américain."

Dans Frontenac, M. Masse soutient que son impressionnante victoire représente beaucoup sur le plan de la confirmation de l'action et de l'approche privilégiées au cours de son premier mandat. "J'ai été un député au service de tous et présent dans tous les secteurs d'activités. Le résultat le reflète parfaitement bien et démontre que je ne suis pas le député d'une partie du comté ou d'un groupe mais un représentant supporté par tous les éléments des régions de Plessisville et Thetford Mines."

Enfin, M. Masse refuse de se prononcer sur ses chances d'obtenir de nouvelles responsabilités ministérielles au sein du nouveau Cabinet. Il se cache derrière la réponse classique: "il appartient au Premier ministre de former son Cabinet."



Marcel Masse

Majorité dans tous les bureaux de scrutin

THETFORD MINES — C'est une victoire personnelle que le député-ministre conservateur Marcel Masse de Frontenac a remportée lundi alors qu'il a répété un exploit jamais égalé, soit celui d'obtenir la majorité dans tous les bureaux de vote du comté et ce, pour une deuxième fois de suite à des élections générales.

Un recomptage du suffrage exprimé accorde une priorité de 18,787 votes à M. Masse qui a récolté 25,734 voix en comparaison de 6,947 pour son plus proche adversaire, le libéral Réal Patry. En 1984, M. Masse avait obtenu une majorité de 19,132 mais, compte tenu du redécoupage des nouvelles limites territoriales qui a fait perdre trois localités à Frontenac, cette priorité a été reportée à 18,095.

En outre, le nombre d'électeurs a aussi diminué dans le comté, passant de 48,282 en 1984 à 44,124 cette année. La majorité de 18,787 obtenue lundi rend donc la victoire de M. Masse encore plus éclatante. D'autant plus qu'il a augmenté sa proportion du vote exprimé pour atteindre 73,5 pour cent en comparaison de 71,2 pour cent en 1984.

Par ailleurs, la proportion du suffrage exprimé dans le comté a atteint 79,36 pour cent lundi, soit 35,021 votes sur une possibilité de 44,124, en regard de 82,7 pour cent en 1984, 67 pour cent en 1980 et 79 pour cent en 1979.

Quant aux deux autres candidats dans Frontenac, ils ont obtenu un peu moins de 2.500 votes de l'électorat, soit 1,822 à Claude L'Heureux du NPD et 518 au représentant du Parti Vert, Jean Guernon.

Corrections à apporter au tableau des résultats dans Frontenac

THETFORD MINES (PS) — Quelques erreurs se sont glissées dans le tableau publié hier au sujet des résultats du suffrage dans la circonscription de Frontenac.

Ainsi, à Black Lake, le candidat Marcel Masse a obtenu 1,991 votes et non pas 199 comme l'in-

diquait le tableau, pour porter son total à 25,734. En outre, le candidat Jean Guernon du Parti vert a récolté 12 voix à Notre-Dame-de-Lourdes et non pas 112 de sorte qu'il a obtenu un total de 518 votes.

À l'Hôpital général de l'Amiante

La situation se détériore au département de radiologie

par Pierre SÉVIGNY
THETFORD MINES — Loin de s'améliorer, la situation au département de radiologie se détériore de plus en plus à l'Hôpital général de l'Amiante.

En effet, à compter d'aujourd'hui, le centre hospitalier régional ne pourra compter sur les services de radiologistes itinérants que durant une période variant entre 5 et 12 heures par semaine alors qu'elle était de 20 à 25 heures par semaine, jusqu'à hier.

Cette situation s'explique par le fait que l'équipe de radiologistes itinérants de l'Hôpital St-Sacrement a pris la décision de ne plus venir faire du dépannage à Thetford Mines. Ces médecins spécialistes seraient insatisfaits de la formule de rémunération utilisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Quant à l'équipe de l'Hôtel-

Dieu de Québec, elle continuera à offrir le service à raison de un ou deux jours par semaine, jusqu'au 18 décembre prochain. Par la suite, rien n'est assuré.

Situation dénoncée

Le président du conseil d'administration de l'hôpital, Gaston Demers, déplore et dénonce cette situation qui va à l'encontre du principe d'accessibilité aux services pour la population de la région. "C'est une situation que nous ne pouvons plus endurer."

Au cours du dernier mois, le Comité pour la survie de l'hôpital a également dénoncé l'absence de radiologistes permanents dans la région et a déposé une pétition de 22,500 signatures à la ministre Thérèse Lavoie-Roux demandant de corriger cette anomalie qui pénalise la clientèle régionale.

Visiblement très ennuyé par la détérioration de la situation, le

Dr Demers affirme que les administrateurs ne peuvent plus être conciliants ou patients avec le MSSS qui, selon lui, devra maintenant trouver des solutions concrètes. "Je suis convaincu que le problème des radiologistes permanents serait rapidement réglé si l'institution avait la permission d'acquiescer un appareil de tomographie axiale."

A cet effet, le directeur général du centre hospitalier, Jean-Claude Gagné, précise que deux radiologistes sont disposés à travailler dans la région de Thetford Mines, mais à la condition que l'hôpital soit doté d'un taco. Or, la ministre Lavoie-Roux refuse de relier directement l'absence de radiologistes permanents à l'absence du taco. "Nous sommes dans un cul-de-sac. Nous avons épuisé toutes les solutions possibles, sauf le taco. Nous avons l'impression d'être pris en otage dans ce dossier," de lancer M. Gagné.

Avec un service de 25 heures par semaine, la situation était à

peine acceptable mais elle est maintenant intolérable. Surtout que le volume de l'hôpital pourrait facilement permettre l'embauche de trois radiologistes permanents afin d'assurer un service de 24 heures par jour. D'ailleurs, une étude des diagnostics effectués en 1987-88 à l'Hôpital général de l'Amiante démontre que 1,800 patients auraient pu bénéficier des services d'un taco.

Pourtant, depuis deux ans, le comité de recrutement et toutes les instances de l'établissement ont multiplié en vain les efforts pour recruter des radiologistes permanents. Ayant étudié avec un équipement adéquat, les jeunes radiologistes exigent la présence d'un taco pour venir à Thetford Mines.

L'acquisition d'un tel instrument apparaît donc pour plusieurs comme étant la solution au problème; ce qui est d'ailleurs partagé par le Conseil régional de la santé et des services sociaux de Québec qui l'a recommandée en priorité.

Arbitrage amorcé pour le président de syndicat saqué du Foyer de Kingsey Falls

VICTORIAVILLE (MC) — L'arbitrage concernant la pertinence du congédiement du président du syndicat des employés du Foyer de Kingsey Falls, Claude Audy, est amorcé.

En effet, pendant environ six heures, lundi, un arbitre du ministère du Travail a écouté la preuve soumise par la direction de l'établissement, pour justifier le congédiement.

Au début de l'automne, M. Audy a été congédié par la direction, qui a motivé la décision par une série de plaintes reçues contre le syndicaliste. Les plaintes portaient vraisemblablement sur

des actes d'intimidation et des menaces.

Jumelé à un long conflit sur des points en apparence mineurs, le congédiement a provoqué une grève illégale des employés syndiqués, affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Une médiation a cependant permis de régler le conflit avec notamment la promesse d'un arbitrage accéléré des griefs syndicaux contre le congédiement.

L'arbitrage accéléré se poursuivra le 2 décembre avec la suite de la preuve patronale. Si le temps le permet, la partie syndicale commencera aussi à déposer sa preuve.

Date du procès de Lamoureux connue le 6 décembre

ARTHABASKA (MC) — La date du procès pour meurtre de Sylvain Lamoureux, âgé de 24 ans, de Victoriaville sera normalement connue le 6 décembre prochain au palais de justice d'Arthabaska.

Cette date devait être fixée hier à l'ouverture du terme des assises criminelles. Mais aucun juge de la Cour supérieure n'était disponible hier à Arthabaska, ce qui a forcé la remise au 6 décembre de l'ouverture du terme.

Il semble que la Couronne soit assurée d'obtenir la présence d'un juge à ce moment. La remise était prévue hier, car l'accusé n'avait même pas été amené à Arthabaska.

Lamoureux est accusé du meurtre du pédiatre René Jutras de Victoriaville, abattu de plusieurs balles de calibre .22 à sa résidence de Victoriaville dans la soirée du 31 mai dernier. L'accusé aurait tiré sur le pédiatre pendant la commission d'un vol qualifié.

Bonnes nouvelles prévues avec le budget 1989 de Drummondville

DRUMMONDVILLE (GP) — Quand le conseil de Drummondville déposera son budget 1989, le lundi 19 décembre, de "bonnes nouvelles seront annoncées à la majorité des contribuables".

En faisant cette déclaration hier soir au conseil, la mairesse Francine Ruest-Jutras a un peu levé le voile sur ce qui attend les contribuables pour l'an prochain. Une taxe foncière spéciale de 10 cents du 100 \$ d'évaluation sera annulée, puisqu'elle servait à éponger le déficit d'opération de 1987.

D'autre part, comme un surplus d'opération de 900,000 \$ est prévu à la fin de l'exercice financier de cette année et que le rôle

d'évaluation est mis à jour, le taux de la taxe foncière sera réduit en conséquence pour 1989, sans que la mairesse n'apporte de précision sur le montant exact, à cause des nouvelles immobilisations dont il faudra tenir compte.

La mairesse a ajouté: "En dépit du fait que nous aurons réalisé des économies à la fin de la présente année, il nous faudra quand même demeurer vigilants dans l'équilibrage du budget 1989".

Elle a conclu: "Ce n'est pas parce qu'on se dirige vers un surplus pour le présent exercice que nous pouvons nous permettre de dépenser sans compter. La ligne de conduite qu'on s'était donnée l'an dernier a été profitable, il est de notre devoir de poursuivre sur cette lancée".

F. FARHAT
OPTICIEN D'ORDONNANCES

Le supermarché de la lunette

DEUX PAIRES DE LUNETTES
pour seulement
98\$
Monture & lentilles simple foyer de verre

DEUX PAIRES DE LUNETTES
pour seulement
136\$
Monture & lentilles double foyer, verres en verre

Un MAXI service pour un MINI prix

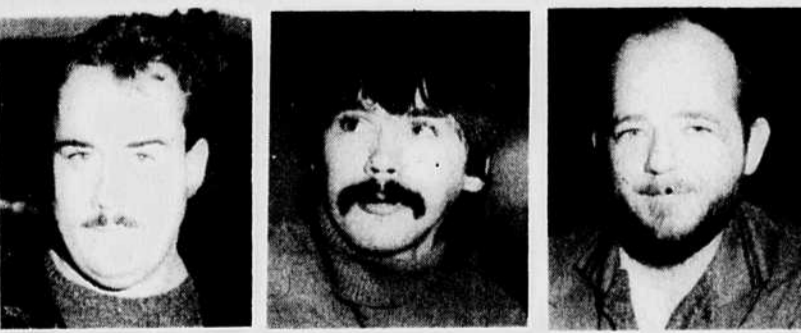
"LE CONSOMMATEUR D'ABORD"

153 WELLINGTON NORD
SHERBROOKE, QUÉ., J1H 5B9, 563-4447

Plus de 26 succursales pour mieux vous servir.

QU'EN PENSEZ-VOUS?

John Turner devrait-il rester chef du Parti libéral du Canada?



Dwight Sallenbach Serge Lessard Yves Jacques

Dwight Sallenbach, de Magog: "Je n'aime pas Turner du tout et il devrait être remplacé à la tête du Parti libéral."

Serge Lessard, de Katevale: "Oui, pourquoi Turner ne resterait-il pas chef du PLC? Il a été bon lors du débat des trois chefs à la télévision."

Yves Jacques, de Daveluyville: "Je pense que Turner devrait quitter comme chef du parti, à la suite des résultats de l'élection. J'ai l'impression qu'il va être remplacé par Jean Chrétien."

Annie Pruneau, de Rock Forest: "John Turner a réussi à passer les dernières élections, mais si les conservateurs sont rentrés en si grand nombre, c'est peut-être justement à cause de sa faiblesse."

Thérèse Trahan, de Katevale: "S'il fait du bon travail à la tête du parti, je ne vois pas pourquoi il partirait. Il a bien fait au cours de la dernière campagne électorale."

Marcel Pilon, de Sherbrooke: "Non, John Turner ne doit pas rester chef du PLC. Son temps est fait et on doit le remplacer."

(Photos La Tribune, par Claude Poulin)



Annie Pruneau Thérèse Trahan Marcel Pilon

DES CADEAUX "EMBALLANTS"

Les suggestions idéales pour faire plaisir

Le nouveau dictionnaire du français plus a été conçu pour les francophones d'Amérique. En plus de ses 62 000 mots il contient 4 000 canadianismes.

Régulier 49,95 \$ **34,95 \$**

Porte-documents Aurora en cuir véritable avec calculatrice et bloc 8 1/2" x 11". Noir ou bourgogne.

Régulier 69,95 \$ **54,95 \$**

Attaché-case en cuir véritable avec dispositif d'expansion dissimulé et charnières pleine grandeur. Serrures à combinaison, intérieur en peau de porc. Noir ou bourgogne.

Régulier 199,00 \$ **139,95 \$**

Lumière de lecture miniature vous permettant de lire sans déranger votre partenaire. Adapteur inclus, fonctionnant aussi à piles (non incluses).

Régulier 39,99 \$ **39,99 \$**

Répondeur téléphonique attrayant et facile d'utilisation pour ceux qui sont souvent absents.

Régulier 129,95 \$ **109,95 \$**

Sherbrooke
30, Wellington Nord
565.8885

Carrefour de l'Estrie
567.8544

Place Belvédère
821.2356

PAYETTE

QUÉBEC

Des pannes résultant d'une diminution du personnel, non du mauvais entretien

— Les ingénieurs d'Hydro-Québec

MONTRÉAL (PC) — Les deux pannes majeures d'électricité survenues au Québec depuis un an sont le résultat des politiques adoptées ces dernières années par Hydro-Québec et non du mauvais entretien de l'équipement comme tente de faire penser la société d'État, a affirmé hier le président du Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec, M. Louis Champagne.

Les diminutions de postes et la décentralisation des opérations décidées par la haute direction d'Hydro-Québec vont fatalement dégrader la qualité du service, soutient M. Champagne: "Le nombre d'employés diminue mais la quantité de travail augmente."

Il estime donc plus approprié que le ministre de l'Énergie, M. John Ciaccia, déclenche une vaste enquête indépendante sur les politiques de gestion de la société d'État au lieu de se pencher uniquement sur les événements entourant la panne du 15 novembre dernier.

Quelque 500.000 abonnés des secteurs résidentiels de Montréal et Québec ont été plongés dans le noir ce soir-là à la suite d'une défaillance d'un disjoncteur au poste Montagnais, situé au nord de Sept-Îles.

Hydro-Québec avait expliqué alors que le système auxiliaire du poste n'avait pas fonctionné comme prévu. Le système de délestage avait interprété des problèmes comme une baisse de tension et avait commandé l'interruption de 4.200 mégawatts. M. Champagne prétend que le

système de délestage mis en place en 1983 n'était qu'une mesure temporaire qui avait été mise en place de façon urgente pour quelques mois. Ce système d'urgence n'a cependant pas été protégé contre les fausses alertes, comme celle déclenchée par le poste Montagnais, se plaint le président du Syndicat. Et Hydro-Québec, ajoute-t-il, n'a jamais débloqué l'argent nécessaire pour concevoir un projet permanent.

De plus, souligne M. Champagne, Hydro-Québec se retrouve aujourd'hui avec moins d'employés qu'en 1981, alors que le réseau n'a cessé de prendre de l'ampleur depuis cette date. Les appareils sont de plus en plus sophistiqués, la charge augmente d'année en année, même plus rapidement que les prévisions de la société d'État, la consommation locale et l'exportation d'électricité sont également à la hausse, précise-t-il.

Le Syndicat accuse la direction d'Hydro-Québec de mal planifier sa gestion des ressources humaines et de couper à outrance les services malgré les profits qu'elle enregistre chaque année.

Il soupçonne également Hydro-Québec de se servir des négociations en cours entre les deux parties pour faire passer sur le dos des employés la panne survenue la semaine dernière, huit mois seulement après celle qui avait privé de courant la totalité de la province en avril.

Courses de chevaux

Pagé disposé à investir 55 millions \$ en cinq ans

MONTRÉAL (PC) — Le ministre de l'Agriculture du Québec, M. Michel Pagé, a indiqué hier qu'il tient à ce que les intervenants du milieu des courses de chevaux reçoivent près de 55 millions \$ en bourses et transferts au cours des cinq prochaines années. Ces bourses et transferts atteindraient 10 millions \$ en 1989, ce qui représente une augmentation de 28,8 pour cent sur les 7,76 millions \$ prévus en 1988.

S'adressant par le truchement d'un ruban magnétoscopique pré-enregistré, M. Pagé a fait connaître ses intentions à l'occasion du colloque de la Commission des courses de chevaux du Québec qui se termine aujourd'hui, à St-Hyacinthe.

Au préalable, il devra convaincre le conseil des ministres. M. Pagé a rappelé à son auditoire que la croissance des courses de chevaux au Québec passe par un plus grand respect des règles, l'amélioration du cheptel reproducteur et l'augmentation de la clientèle des hippodromes. Il a signalé que la diminution de trois points de la taxation depuis juillet dernier a entraîné une hausse du pari mutuel de 16,6 pour cent par programme de courses.

Si cette tendance se poursuit, le pari-mutuel enregistrera une hausse de 30 millions \$ en 1988 par rapport à l'an dernier. Cependant, la clientèle des hippodromes n'a pas augmenté. Selon lui, il faut utiliser la télévision et faire des campagnes provinciales de publicité et de promotion.

En ce qui a trait à la réglementation, M. Pagé estime que le Québec doit devenir un chef de file en Amérique du Nord. En matière de développement, il s'est dit disposé à accorder un congé d'intérêt aux hippodromes qui participent au programme d'amélioration, à l'exception de Blue Bonnets, sous réserve de l'approbation du conseil du Tresor.

Les améliorations soumises par le ministre visent la plupart des programmes.

Experts mis à contribution pour aider Hydro-Québec à résoudre le problème

MONTRÉAL (PC) — Des experts des Universités McGill et Laval de même que de l'École Po-

Québec pour examiner le problème des pannes majeures à Hydro-Québec.

C'est ce qu'a indiqué hier le ministre de l'Énergie et des Ressources, John Ciaccia, lors d'une allocution devant l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie à Montréal.

M. Ciaccia a pris soin de préciser que ce comité spécial n'a pas pour mandat de travailler contre Hydro-Québec mais plutôt de l'aider à résoudre les problèmes. Il a ajouté que ce comité pourra aussi évaluer s'il est nécessaire de consacrer des ressources additionnelles pour assurer la fiabilité du réseau hydro-électrique.

La création de ce comité spécial avait été annoncée au lendemain de la panne du 15 novembre. M. Ciaccia avait alors mani-

festé sa mauvaise humeur devant cette situation et indiqué son intention de faire mener une enquête indépendante.

Hydro-Québec a elle aussi instauré une enquête sur les causes de la panne qui est survenue au poste Montagnais, au nord de Sept-Îles. Ce rapport doit être remis la semaine prochaine, a signalé M. Ciaccia. Quant au comité d'experts universitaires, le ministre a dit qu'il n'avait pas fixé de délai pour la remise d'un rapport.

À propos de la fiabilité du réseau d'Hydro-Québec, M. Ciaccia a rappelé qu'en plus des 800 millions \$ qui seront consacrés au réseau de transport d'électricité, des centaines de millions devront aussi être investis dans le réseau de distribution de l'énergie vers les résidences et usines.



John Ciaccia

lytechnique de Montréal feront partie du comité spécial mis sur pied par le gouvernement du

Entente de vente et d'achat conclue

QUÉBEC (PC) — Hydro-Québec vient de conclure une entente de diversité saisonnière avec Power Authority of the State of New York en vue de la vente de 800 mégawatts d'électricité sur une période de 20 ans, a annoncé, hier, le premier ministre Robert Bourassa.

Ce contrat, évalué à 8,5 milliards \$, couvre la période s'échelonnant entre le 1er avril 1999 et le 31 octobre 2018.

En contre-partie, l'accord prévoit l'achat par Hydro-Québec de 400 mégawatts d'électricité au coût de 380 millions \$ en période hivernale.

La durée de l'entente d'achat s'échelonne du 1er novembre 1989 au 31 mars 2011.

d'une ligne à la page

PUBLICITE PUBLI-REPORTAGE CONCOURS
 PUBLI-PROMOTION ANNONCES RELATIONS PUBLIQUES

GAGNANTE DE \$700 D'ÉPICERIE

Le 5 novembre dernier, à l'occasion de l'ouverture du Provigo Paquin de Lennoxville, avait lieu le tirage du panier d'épicerie géant. Nombreux clients étaient présents lors de cet événement. Nous voyons ici M. Paquin remettant son prix à Mme Reid de la rue Esplanade à Sherbrooke.

LE PLANCHER RUSTIQUE ENR.

SPÉCIAL DES FÊTES
OFFREZ-VOUS VOTRE PLANCHER DE BOIS FRANCI!
 Nous garantissons la qualité et les meilleurs prix en ville.
562-3593

POMMES MCINTOSH
 Produit du Québec
 Canada de Fantaisie
 grosseur 120
 (Pommes non-traitées à la cire)
67¢
 /lb ou 1.48/kg

POIRES «BARTLETT»
 Produit des États-Unis
 Canada #1
 grosseur 110
97¢
 ou 2.14/kg

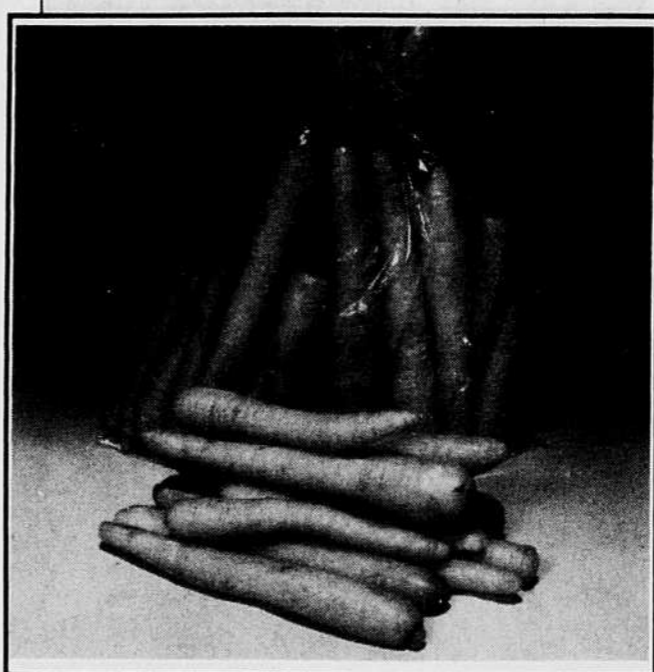
GERMES DE LUZERNE
 de radis et de moutarde
 Produit du Québec
 Canada #1
 grosseur 100 ml
57¢
TOMATES MINIATURES
 Produit des États-Unis
 Canada #1
 grosseur 1 chopine
97¢

ZUCCHINI
 Produit des États-Unis
 Canada #1
77¢
 /lb ou 1.70/kg

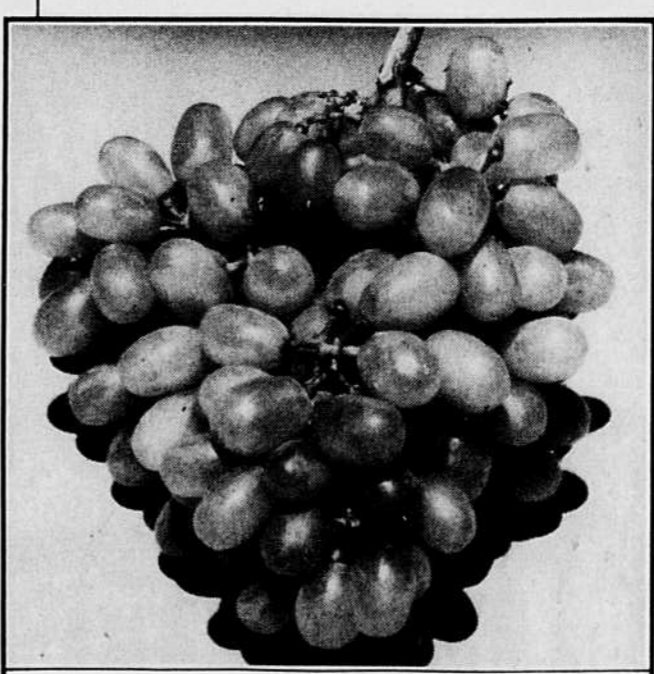
PIMENT VERT
 Produit des États-Unis
 Canada #1
 grosseur Extra-large
97¢
 /lb ou 2.14/kg

ENDIVE
 Produit du Québec
 Canada #1
\$1.97
 /lb ou 4.34/kg

PATATE SUCRÉE
 Produit des États-Unis
 Canada #1
67¢
 /lb ou 1.48/kg



CAROTTES
 Produit du Québec
 Canada #1
 grosseur 5 lb.
87¢



RAISINS VERTS «ALMÉRIA»
 Produit d'Espagne
 Canada #1
87¢
 /lb ou 1.92/kg

PRODUIT LAITIER
YOGOURT DELISLE
 (Saveurs assorties)
 175 g
 Delisle
87¢

VRAC
COUSCOUS
SATAU
\$1.97
 /kg ou 89¢/lb

BISCUITS
 • FAVORI
 • GÂTEAU ROYAL
\$5.87
 /kg ou 2.66/lb

Branchez-vous

A LA BONNE ADRESSE!...

HALOGÈNE **HALOGÈNE** **HALOGÈNE**

PRIX CHOC **PRIX CHOC** **PRIX CHOC**

6995* **8995** **6995**

Noir, blanc. Ampoule incluse. 2 intensités. Noir, blanc, laiton. Ampoule incluse.

HALOGÈNE **NOUVEAU ÉCLAIRAGE D'URGENCE**

PRIX CHOC **5995*** **1995**

Intensité variable. Plusieurs couleurs. Léger supplément pour le laiton.

aucune installation
 se branche sur une prise de courant
 ne requiert aucune pile
 allumage automatique en cas de panne
 sert de lampe de poche
 sert de veilleuse
 diamètre 3 pouces
 couleur: blanc
 ampoule incluse.

Maison du Luminaire Inc.

2425 King ouest
 Sherbrooke
 565-2870

Quantité limitée — * Ampoules en sus

VISA
 MasterCard

SPÉCIAUX EN VIGUEUR DU 22 AU 28 NOVEMBRE

VÉGÉTARIEN

Droit réservé de limiter les quantités

MAGOG - SHERBROOKE - TROIS-RIVIÈRES - CAP-DE-LA-MADELEINE

Des boues d'épuration comme engrais?

MONTREAL (PC) — Le ministère fédéral de l'Environnement veut convaincre les cultivateurs québécois d'utiliser les boues résiduaires des stations d'épuration des eaux usées, comme engrais sur les terres agricoles.

"Les cultivateurs pourraient réduire leurs achats d'engrais chimiques de moitié en acceptant les boues", a dit M. Ronald Zaloum, chercheur au ministère, à l'occasion du Symposium sur le traitement des eaux usées, qui a pris fin hier à Montréal.

D'un autre côté, les stations d'épuration pourraient se débarrasser de ces boues encombrantes sans nuire à l'environnement, a ajouté M. Zaloum.

Avant le programme d'assainissement, presque toutes les villes du Québec rejettent les eaux d'égout directement dans les rivières ou dans le fleuve, sans traitement. Depuis l'entrée en service de dizaines de stations d'épuration, les municipalités se trouvent avec un nouveau problème sur les bras: quoi faire avec les boues?

La majorité des participants au symposium ont indiqué hier, dans un sondage, que c'était là leur plus grande préoccupation. Les boues sont obtenues après la décantation des eaux usées dans des bassins.

La Communauté urbaine de Montréal les réduit dans des filtres-presses et les incinère.

Mais les plus petites municipalités sont obligées de les jeter dans des dépotoirs, ce qui en limite la durée d'utilisation et cause des problèmes d'environnement.

A l'étude

De concert avec le ministère provincial de l'Environnement, des universités et des firmes privées, Environnement Canada étudie depuis un an l'efficacité des boues comme engrais. Les boues de la station de Sainte-Agathe sont ainsi étendues sur des champs du Collège McDonald à Sainte-Anne-de-Bellevue. Une expérience similaire est en cours dans la Gati-ne.

"Les premiers résultats sont très encourageants, a dit M. Zaloum. Les boues stimulent la croissance des graminées et des légumineuses. Elles libèrent de l'azote sur une longue période. On croit qu'avec une faible modification, elles peuvent être aussi efficaces que les fertilisants traditionnels".

Le procédé est utilisé depuis longtemps en France et en Grande-Bretagne, mais les cultivateurs québécois, sceptiques, ont demandé de voir une étude scientifique avant d'accepter les boues d'épuration.

Ces dernières ne sont utilisables que s'il s'agit de boues "biologiques", non altérées par des traitements chimiques comme à Montréal.

Environnement Canada estime que le tiers de boues produites annuellement au Canada à partir des eaux usées d'ori-

gine domestique, pourrait être recyclé à des fins agricoles.

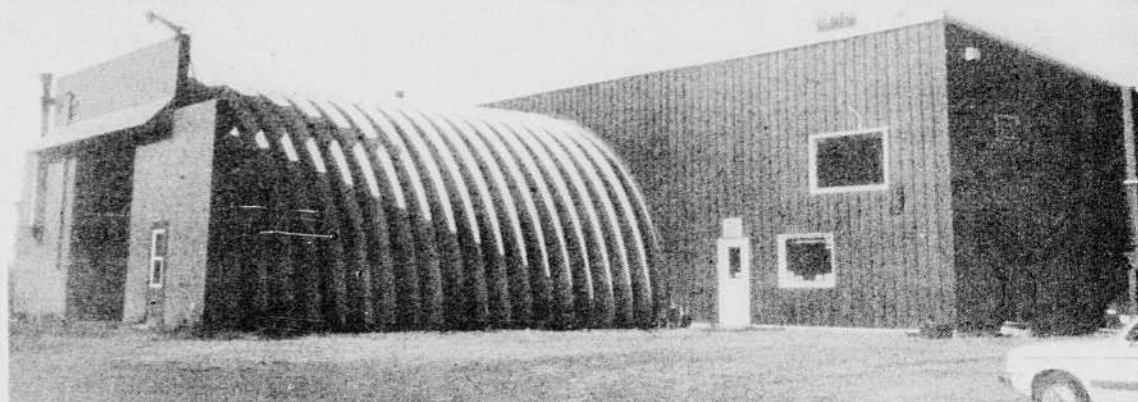
D'une part, les champs ne pourraient pas en accepter une plus grande quantité, a expliqué M. Zaloum. D'autre part, la moitié des boues urbaines contiennent trop de métaux lourds, surtout dans les grandes villes

industrielles.

Une équipe de chercheurs québécois rattachés à l'INRS-Eau et au ministère de l'Environnement du Québec a cependant présenté hier une nouvelle technique pour enlever ces résidus toxiques par solubilisation biologique.

LOUEZ DE TOUT
569-9548
LOCATION MARTINEAU
Dépositaire: souffleuse à neige Honda
2456, rue King ouest

A VENDRE



Bâtisse commerciale

Super isolée, 4800 pi. de plancher (approximatif), avec mezzanine de 24'x30' (environ), conçue pour lourde charge. Porte neuve en acier, de 14' x 14', à mécanisme électrique. Bureaux récemment aménagés. Entrée électrique 550. Chauffage électrique et huile. Très bien située, à 10 minutes de Sherbrooke.

Aussi à vendre: GRANDE MAISON

complètement rénovée, située près de la bâtisse commerciale.

Vente par propr., aucun agent.

(819) 564-2888, Raymond ou Renald.

CORRECTION

Dans notre cahier d'annonces "LA FÉRIE DE NOËL", se terminant le 26 novembre 1988 en page 12 "Article Premiers Arrivés" Exerciseur-rameur 840182, nous n'aurons pas de marchandise pour suffir à toutes les demandes.

Nous nous excusons auprès de notre clientèle pour cet inconvénient.

CANADIAN TIRE 44990

LE SEUIL

SERVICE D'AIDE AUX HOMMES EN DIFFICULTÉ DE COUPLES

821-2420

Nouvelle prison à Trois-Rivières

QUEBEC (PC) — Le nouveau Centre de détention de Trois-Rivières sera inauguré le 1er décembre, a annoncé, hier, le ministre de la Sécurité publique.

Ce centre, qui compte 188 places, remplacera l'ancienne prison de Trois-Rivières, fermée en 1986 en raison de sa vétusté.

Il a été construit au coût d'environ 11 millions \$ et est le premier du réseau québécois à être doté d'un système de sécurité périphérique moderne.

Selon le ministère, le nouveau centre de détention permettra de mieux répondre aux besoins de la région de la Mauricie-Bois-Francs et de limiter les transferts de personnes incarcérées de cette région vers d'autres établissements.

CORRECTIONS

Dans notre cahier publicitaire inséré dans La Tribune du 23 novembre 1988.

Page 7: Le peignoir enveloppant illustré à la droite ne sera pas disponible en bleu.

Page 32: La gamme de prix indiqués sous la photo des boucles-rubans et épingles doit se lire 1,59\$ à 2,29\$.

Nos excuses à notre clientèle. 44989

UNE ABONDANCE D'APPAREILS DE CHAUFFAGE

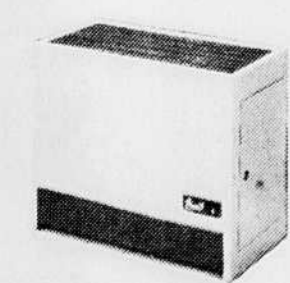


DES RABAIS SUR LES GRANDES MARQUES
AUCUN INTÉRÊT PENDANT 12 MOIS

Économisez 15% sur un RADIATEUR AUTONOME

Convient parfaitement aux garages, pièces supplémentaires, chalets et sous-sols aménagés.

Un radiateur autonome entièrement automatique constitue le complément idéal de votre système de chauffage. Vous avez le choix parmi une gamme d'appareils de 20 000 à 50 000 Btu.



FAITES TOUT AU PROPANE!
Supérieur Propane Inc.
3001, rue King Est
Fleurimont (Sherbrooke)
(819) 569-9021

NE COMMENCEZ A PAYER QU'EN

AVRIL '89

GAGNEZ UN VOYAGE POUR DEUX POUR

HOLLYWOOD AVEC SANYO FISHER

Tout clients qui se présenteront à un magasin Atlantique avec en main un billet de cinéma 1988, mériteront un rabais de 10,00\$ sur tout achat à prix régulier (minimum de 200,00\$) plus la chance de gagner un voyage pour deux (2) à HOLLYWOOD en Californie. Plus de détails en magasin.

FISHER ENSEMBLE AUDIO

- Amplificateur
- Syntonisateur numérique
- Magnétocassette double
- Table tournante
- Haut-parleurs
- Meuble INCLUS

Rég.: 1299⁰⁰\$
1199⁰⁰\$

AVEC TÉLÉCOMMANDE

Rabais de \$100⁰⁰

VALEUR ATLANTIQUE SÛRE

SANYO ENSEMBLE AUDIO

- Récepteur numérique AM/FM stéréo
- Magnétocassette double
- Table tournante semi-automatique
- Égalisateur 3 bandes
- Haut-parleurs
- Meuble inclus

NOUVEAU

NOTRE ENSEMBLE AUDIO À PLUS BAS PRIX INCLUANT UNE TÉLÉCOMMANDE

Seulement **499⁹⁵\$**

FISHER VIDÉO VHS HQ

- Télécommande infrarouge
- Minuterie 1 an / 6 événements
- Programmation à l'écran
- Rélecture automatique

NOUVEAU

PROGRAMMATION À L'ÉCRAN

459⁹⁵\$

FISHER SYSTÈME AUDIO VIDÉO UNIFIÉ

Ensemble audio (100 watts total)

- Amplificateur
- Syntonisateur
- Magnétocassette double
- Égalisateur 5 bandes
- Table tournante
- Haut-parleurs 3 voies

NOUVEAU

Télécouleur 28"

- Résolution de 500 lignes
- Style moniteur
- Cabinet Deluxe inclus

Vidéo VHS Hi-Fi et télécommande unifiée optionnel

28" STEREO

2499⁰⁰\$

SANYO

TÉLÉCOULEUR 14"

- Ariet automatique
- Affichage à l'écran

399⁹⁵\$

TÉLÉCOULEUR 21"

- Mise en marche différée
- Affichage à l'écran

499⁹⁵\$

TÉLÉCOULEUR 26"

- convertisseur
- Auto-Chroma™

699⁹⁵\$

SANYO RÉPONDEUR TÉLÉPHONIQUE

- Mise en marche différée
- Effacement rapide
- Télécommande
- Filtre les appels

159⁹⁵\$

SANYO BALADEUR

- AM/FM stéréo
- Dolby
- Inversion automatique
- Arrêt automatique
- Écouteurs inclus

99⁹⁵\$

CONTRÔLE À DISTANCE À TONALITÉ

AUTO-INVERSION

LE PLUS GRAND SPÉCIALISTE D'ÉLECTRONIQUE AU PAYS

ATLANTIQUE ÉLECTRONIQUE

LA BONNE RÉPONSE

2222 RUE KING OUEST
566-0261

PLUS DE 160 MAGASINS DANS LA PLUPART DES CENTRES COMMERCIAUX

ATLANTIQUE PLUS

- ♦ **Plan de Protection-Prix**
Si vous trouvez le même produit à moins cher, nous paierons la différence.
- ♦ **Plan de Protection-Qualité**
Si vous n'êtes pas satisfait de votre appareil, nous l'échangerons ou vous rembourserons. Si votre appareil présente un problème persistant nous l'échangerons.
- ♦ **Livraison Gratuite**
Votre appareil sera livré en 48 heures. C'est promis!
- ♦ **Ligne Téléphonique Satisfaction**
Si vous n'êtes pas entièrement satisfait, téléphonez-nous au:

Montréal: 328-1426
Extérieur: 1-800-361-4040

Tous les détails en magasin.

*Sujet à approbation de crédit.